

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IX

QUÉBEC, OCTOBRE 1910

N° 10

CAUSERIE LITTÉRAIRE

LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE ¹

« Une leçon d'histoire de France est une leçon d'espérance », disait quelque jour Ernest Legouvé. Messieurs les abbés Desrosiers et Fournet ont repris au compte du Canada français, ou plutôt de la race française en Amérique, le mot de l'illustre académicien ; ils ont voulu à la fois nous instruire et nous stimuler ; ils ont donné à leurs compatriotes une leçon de faits qui est une leçon d'énergie.

L'entreprise était opportune. Non pas, certes, que nous, les Canadiens, fils de France, nous manquions de courage ou d'espoirs. Trois siècles de vie historique attestent que nous fûmes vaillants, même aux heures les plus désespérées, et que nous fûmes aussi toujours les plus invincibles optimistes. Mais aujourd'hui que les problèmes de race sont remis à l'étude ; aujourd'hui que des compatriotes anglais, et d'autres aussi, venus après nous, et qui furent heureux de baiser la main secourable de nos pères, posent contre nous, avec une assurance de parvenus, la question si difficile, si hasardeuse, de l'unité de race et de langue,

¹ *La Race française en Amérique*, par MM. Desrosiers et Fournet, chez Beauchemin, Montréal, 1910.

il pouvait être bon, utile de grouper tous les éléments du problème à résoudre, d'exposer en un vaste tableau, aux plans variés et coupés, la synthèse de nos œuvres, et le développement irrésistible de notre race. C'est ce qu'ont fait les auteurs du livre que nous recommandons à nos lecteurs, et c'est de quoi il convient d'abord de les féliciter.

Démontrer la vitalité de la race française en Amérique, ce fut, en résumé, et exprimée dans une formule heureuse, toute l'ambition de Messieurs Desrosiers et Fournet. Cette formule sert de titre au dernier chapitre, où se condensent les conclusions ; elle pouvait être mise en tête du livre tout entier.

Mais la vitalité d'une race se manifeste de bien différentes façons : vitalité du sang qui multiplie les foyers ; vitalité de l'ambition qui agrandit les domaines et conquiert les pays ; vitalité sociale qui crée les œuvres, vitalité de l'esprit qui garde la foi, et la langue, enrichit l'une et l'autre de ses prières et de ses pensées ; vitalité tout court qui fait qu'une race se fortifie sans cesse, n'entend pas qu'on la diminue, et ne veut, à aucun prix, mourir.

Quelle est, à l'heure actuelle, l'état de cette activité française, quelles sont ses manifestations principales dans les provinces de Québec et d'Ontario, dans l'ancienne Acadie ou les provinces maritimes, dans l'Ouest canadien, dans la Nouvelle Angleterre et dans la région américaine des Grands Lacs ? Voilà tout le sujet du livre, toute la matière d'un poème véritable, d'où s'échappe avec chaque strophe un chant d'espérance.

La vitalité du sang français, elle apparaît assez dans cette brutale statistique qu'on ne criera jamais trop souvent à l'oreille de ceux qui rêvent notre ruine prochaine. En 1760, nos pères étaient 80,000 ; en 1910, leurs fils sont 3,040,000.

Le nombre est une force ; il le fut toujours ; il l'est plus que jamais dans nos temps de démocratie, où le peuple se donne les maîtres qu'il veut, et dans nos temps de catholicisme où l'Eglise garde aux lèvres de ses fils la prière de leurs mères.

Ce nombre qui est une force fut chez nous d'une puissance expansive à nulle autre pareille. Québec fut bien le centre premier, le foyer où s'est d'abord établie, sur la pierre solide des traditions apportées de France, la famille canadienne. Mais Québec,

Ville-Marie, les rives du Saint-Laurent n'ont pas longtemps suffi à ces Normands d'Amérique qui se souvenaient des aventures de Rollon. Même après la conquête, ou la cession providentielle du Canada à l'Angleterre, la population de Québec n'a pas cessé de regarder plus loin que l'horizon de ses champs, où pourtant il y avait tant de ruines à réparer. Le vainqueur s'était bien réservé des domaines choisis, barrières aristocratiques derrière lesquelles s'abritait le loyalisme. Les Canadiens français ont franchi l'obstacle illusoire du sol défendu : les Cantons de l'Est sont envahis par nos frères. Nous les conquérons par la seule force d'expansion de notre race. Dans les six comtés anglais où, en 1881, il n'y avait encore,—mais où il y avait déjà—35,819 Canadiens français contre 49,170 Canadiens de langue anglaise, il y avait, en 1901, 53,892 Canadiens français, contre 55,981 Canadiens de langue anglaise. Et nul n'ignore que ces Cantons—qui ne sont pas du tout de l'Est—seront à coup sûr, demain, le jardin fertile et pittoresque où, presque seule et tout en famille, s'ébattra notre race.

Bien plus, les Canadiens français n'ont pu s'enfermer dans leur province. Au risque de s'affaiblir dans leur petite patrie, ils ont voulu partout essaimer dans la grande. Les fleuves et les lacs, bien loin d'arrêter leurs migrations incessantes, n'ont fait que porter plus loin leurs ambitions. Ils ne se contentent pas d'être aujourd'hui 1,500,000 dans la province de Québec ; ils ont voulu être 210,000 dans l'Ontario, 65,000 dans l'Ouest canadien, 165,000 en Acadie. Et il faut ajouter à ce chiffre des Canadiens de langue française qui habitent le Canada, les 1,200,000 compatriotes qui vivent aux États-Unis.

C'est des comtés de Soulanges et de Vaudrenil que sont partis les premiers Canadiens qui ont peuplé l'est de l'Ontario. Le long de l'Ottawa et du Saint-Laurent, dans les comtés de Prescott, Russell, Carleton, Ottawa, dans ceux de Glengarry et de Stormont, se sont répandus ceux des nôtres que la frontière prochaine invitait à l'émigration. Attirés par l'exploitation forestière des pays *d'en haut*, gais voyageurs et fiers bûcherons, nos compatriotes se sont partout fixés dans la vallée de l'Ottawa, et c'est pour eux — les Canadiens français fondent l'église partout où ils établissent leurs foyers — que fut créé ce siège épiscopal d'Ottawa dont ils sont aujourd'hui et seront encore demain — en dépit de toutes les tentatives tortueuses d'assimilation — le plus ferme appui.

Dans la seule partie du diocèse d'Ottawa qui appartient à l'Ontario, et dont on voudrait, dit-on, faire un diocèse irlandais, nos compatriotes de langue française sont au nombre de 58,646, contre 21,721 catholiques de langue anglaise. Et l'on sait que les Canadiens français des comtés de Glengarry et de Stormont forment encore la majorité catholique du diocèse d'Alexandria : ils sont là 16,378 en regard de 8,058 catholiques de langue anglaise.

Mais, depuis quelques années, un nouvel Ontario s'est ouvert à la colonisation et à l'industrie. Par le nord du Québec, les Canadiens français ont pénétré dans ce territoire. Dispersés par leurs intérêts et par leurs recherches de la fortune, difficilement groupés en colonies compactes, ils couvrent du mince réseau de leurs jeunes familles un vaste pays ; et là encore, pourtant, ils forment dans le diocèse du Sault-Sainte-Marie, une majorité de 11,065 sur les groupes anglais et étrangers. Ils sont 24,470, contre 13,405. Ils justifient d'avance le mot de sir Wilfrid Laurier : « Le Nouvel-Ontario doit appartenir à ma race ¹ ».

Mais de toutes les colonies canadiennes-françaises de l'Ontario, la plus intéressante par sa plus longue histoire, et aujourd'hui par ses résistances fières à l'influence irlandaise, c'est celle des comtés d'Essex et de Kent. Cette vaillante population, fille des anciens qui ont colonisé le pays du Détroit, déborda un jour sur le territoire inhabité de l'Ontario. Brusquement séparés de Québec par les révolutions de la politique, isolés à 400 lieues dans l'intérieur du continent, ces descendants des fondateurs de la grande Nouvelle-France, de celle qui prolongeait par le centre Américain, et jusqu'au Mexique, l'influence du christianisme, ces héritiers des pionniers du régime français, se sont lentement, obscurément développés dans cette presque île d'Essex où, un jour, ils recueillirent avec tant de sympathie de pauvres Irlandais qui venaient y chercher un refuge contre la persécution. C'est merveille qu'au milieu des Anglais qui, à partir de 1790, vinrent en masse dans l'Ontario, et qu'au contact des émigrés d'Irlande qui ne parlaient pas leur langue, les Canadiens d'Essex aient pu si longtemps et si fidèlement garder leur parler traditionnel. Ils forment aujourd'hui la majorité catholique du dio-

¹ Discours de sir Wilfrid aux Congressistes d'Ottawa, le 20 juin 1910. Cité par les auteurs de la *Race française en Amérique*, p. 187.

cèse de London ; on en compte 32,000 contre 27,550 de langue anglaise. Et s'ils ont fatalement perdu quelque chose de leur patrimoine national, s'ils ont subi à leur insu l'influence anglo-irlandaise, ils se souviennent que c'est l'un des leurs, un Français, M^{sr} Pinsonnault, qui organisa, en 1855, le diocèse de London, et ils souhaitent parler toujours leur langue, et l'apprendre au foyer et à l'école, dans ce pays où ils sont les premiers nés du sol.

Le pays de Québec et d'Ontario, c'était le champ prédestiné de l'action française au XVII^e siècle. Champlain, qui remonta jusqu'au pays des Hurons, parut avoir tracé lui-même les limites de la première zone d'influence de sa naissante colonie. Non pas qu'il ait pensé mettre une borne à l'entreprenante activité de ses compagnons. Son rêve fut sans doute de voir reculer sans cesse l'horizon mobile des conquêtes du roi, et la Vérendrye ne faisait que le réaliser quand, au XVIII^e siècle, il allait plus loin que les grands lacs, et plus loin que la prairie, jusqu'aux Alpes canadiennes, porter les couleurs de France.

C'est donc jusque dans l'Ouest, et jusque sur les rivages du Pacifique, que les Français ouvrirent les chemins à la civilisation. Plus tard, quand l'influence politique et commerciale eut passé à de puissantes compagnies anglaises, ce furent encore les nôtres qui servirent de guides aux traiteurs de la plaine, et qui furent les grands découvreurs. Sans nos Canadiens, ni Alexandre MacKenzie, ni Simon Fraser, ni John Franklin, ni George et Thomas Simpson, ni bien d'autres encore, n'auraient pu pénétrer les secrets de l'Ouest et du Nord. Retenus dans des rôles obscurs, où il fallait pourtant une hardiesse et un héroïsme qu'aucun autre peuple ne pouvait alors fournir, les Canadiens français de l'Ouest se prirent de fraternelle sympathie pour l'Indien que les grandes compagnies méprisaient ; ils l'évangélisèrent, ils l'élevèrent, ils le firent monter jusqu'à eux ; ils contractèrent avec lui des alliances, et créèrent cette race de Métis, qui fut une race de pionniers.

Les Métis disparaissent, s'effacent de jour en jour en présence des Blancs qui envahissent la prairie. Mais les Canadiens français, qui ont fixé là leurs demeures, veulent, malgré toutes les influences contraires, s'y perpétuer. Des colonies venues de France ont renforcé leur situation. Ils occupent presque seuls la vallée de la Rivière Rouge ; ils forment des groupes robustes dans la Saskatchewan et l'Alberta.

Les Français de l'Ouest sont aujourd'hui 60,000 dans les trois provinces organisées. Ils forment les groupes les plus nombreux dans les diocèses de Saint-Boniface, de Saint-Albert, et de Prince Albert. Soixante mille ! c'était le chiffre des Français de Québec en 1760. Puissent ces lointains compatriotes, souvent sacrifiés aux caprices du fanatisme ou des ambitions politiques, se multiplier comme leurs frères de Québec dans la liberté reconquise de leurs traditions catholiques et françaises !

A une autre extrémité du Canada, notre race a poussé une tige vigoureuse, que la tempête a pu assaillir et briser, mais dont les racines puisaient au sol une sève intarissable. Les Acadiens occupent une place à part dans l'histoire de l'expansion de la race française en Amérique. C'est « le peuple martyr », comme le définit M. Desrosiers, et c'est le peuple qui retrouve sans cesse, dans la lutte continuée et victorieuse, une jeunesse toujours nouvelle.

L'épopée acadienne est devenue populaire. C'est le chant, héroïque par excellence, de la grande épopée française en Amérique. Sa légende a depuis longtemps franchi les bornes de la terre d'Évangéline. Et elle n'est pas près de voir se terminer la série des merveilleuses prouesses. Il y a aujourd'hui 165,000 Acadiens là où les émissaires de Lawrence n'avaient laissé que des ruines. Les larmes ont fécondé le sol d'Acadie. Nos frères y forment le groupe catholique de beaucoup le plus considérable, dans le diocèse de Chatham. Ils y sont 52,108 contre 14,565 catholiques de langue anglaise. Au diocèse de Saint-Jean, ils forment presque la moitié de la population catholique (27,871 contre 29,629), pendant qu'à Halifax, ils opposent leurs 24,227 compatriotes aux 29,149 catholiques anglais. A Charlottetown, sur une population catholique totale de 51,258, les Acadiens comptent 19,187 nationaux.

Le rameau, planté en bonne terre, défie maintenant les tourmentes possibles de la persécution jalouse. Il s'épanouit au soleil de sa propre vie.

Mais nulle part, il faut le dire maintenant, la race française d'Amérique n'a plus abondamment essaimé qu'en terre étrangère. Ce n'est pas le Canada qui a le plus bénéficié de la vitalité surprenante de la province de Québec. Les États-Unis ont été la terre promise véritable ouverte à nos frères voyageurs. Nécessité économique, erreur politique, dessein providentiel ? — Toujours est-il que les nôtres se sont trouvés un jour mal à l'aise — je ne

dis pas à l'étroit, évidemment, bien que notre inhabile et maladroite politique agraire puisse justifier ce mot — dans la terre natale de Québec. Et ils sont allés ailleurs chercher une fortune qu'on ne savait pas leur préparer ici.

Ils sont aujourd'hui 1,200,000 aux États-Unis. Plus de 700,000 appartiennent au groupe de l'Est, de la Nouvelle-Angleterre. L'autre groupe, celui de l'Ouest, celui des Grands Lacs, est le plus ancien. Ses origines se confondent avec celles de la Nouvelle-France. C'est le groupe qui a fourni le contingent solide du sud-ouest de l'Ontario. L'émigration l'a quelque peu fortifié. Il n'est pas le plus assuré de vivre ou de prospérer. Les 300,000 compatriotes qui sont fixés dans cette région des Grands Lacs et de l'Ouest sont trop dispersés pour qu'ils puissent toujours opposer aux forces d'assimilation des forces suffisantes de résistance.

Les Franco-Américains de l'Est sont plus maîtres de leurs destinées. Et ils les forgent avec le plus âpre courage. Ils sont aujourd'hui en majorité dans quatre diocèses au moins, ceux de Portland, de Manchester, de Burlington et d'Osdensburg. Ils forment des agglomérations puissantes dans beaucoup d'autres, et ils s'organisent avec une inlassable patience pour multiplier, concentrer ou disséminer les œuvres de défense nationale.



Ce fut, d'ailleurs, tout le long de notre histoire, où qu'elle ait été vécue, le trait caractéristique de notre race : elle fut éminemment apte à créer des œuvres sociales qui pouvaient partout la préserver, ou l'affermir.

Il n'est pas certain qu'elle ait partout et toujours assez tôt utilisé ses ressources, qu'elle se soit toujours assez empressée de surprendre l'ennemi, ou de le devancer ; mais il n'est pas douteux qu'elle possède en son tempérament et dans ses facultés vives toutes les aptitudes de combat qui assurent la victoire.

Pourquoi faut-il le dire ? Ici, les œuvres sociales, économiques, politiques, intellectuelles, religieuses, ne sont pas, avant tout, comme en tout pays homogène, des œuvres de développement ; elle sont presque toujours, surtout, des œuvres de lutte ou de résistance.

Nulle part les Canadiens ne l'ont mieux compris qu'aux États-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre, où depuis quelques années on a redoublé l'activité de la défense. Nos compatriotes de

là-bas seront sauvés par leurs œuvres sociales et religieuses, plus que par leur fortune personnelle. Celle-ci a souvent perdu les ambitieux, les dévots du dollar, qui sacrifient tout à leur bourse ; tandis que les institutions paroissiales seront toujours la force victorieuse des lutteurs. Aussi, les Franco-Américains ont-ils admirablement organisé leur vie paroissiale, scolaire, sociale. L'église, l'école, l'association, la presse, les congrès, sont, dans la Nouvelle-Angleterre, les œuvres de choix de nos compatriotes. Il faut lire toutes les pages ¹ que MM. Desrosiers et Fournet ont consacrées à l'exposé de ce gigantesque travail ; et il faut saluer surtout, d'un geste amical et vivement sympathique, cette jeunesse franco-américaine qui vient de se grouper en association catholique autour d'un commun drapeau, et qui forme à elle seule une réserve inépuisable d'invincibles espérances.

Au Canada, nous avons, aussitôt après la conquête, songé à réparer les désastres, et à conquérir l'avenir. Inutile de rappeler ici la tenacité de nos pères, et leur prévoyance. Peut-être contrastent-elles trop parfois avec certaine mollesse, certaine confiance endormie dont nous fûmes ensuite coupables, et dont il semble que nous nous réveillons.

Messieurs Desrosiers et Fournet ont dessiné en un tableau rapide « l'état actuel du Québec ». C'est l'exposé de nos œuvres de vitalité religieuse et nationale. Ce chapitre n'est assurément pas le meilleur du livre ; il est d'un dessin trop maigre, et il ne répond pas suffisamment au titre qu'on lui a donné. L'auteur s'est trop enfermé dans le domaine de l'activité religieuse. Nous vivons sans doute, et de façon très intense, par la foi ; mais nous vivons aussi par le travail économique, par l'association, par l'organisation de la vie politique, par les labeurs de l'esprit, par tout ce qui est manifestation de l'âme canadienne-française. L'auteur de ce chapitre n'a pas voulu peut-être reprendre certains développements du chapitre premier ; mais il est malheureux que dans un livre deux chapitres se nuisent ; et l'on aurait pu tout de même accorder quelque attention dans l'un ou dans l'autre, dans la description de « l'état actuel du Québec », évidemment, à notre vie littéraire. Cette vie littéraire, si modeste encore qu'elle soit, est sûrement l'une des forces précieuses de notre race. C'est par elle que nous prenons pleine conscience de notre

Cf. pp. 222-242.

passé, c'est par elle que nous pourrons auréoler d'un éclat durable l'avenir. N'oublions pas surtout que notre littérature fut une des formes nécessaires de la défense nationale. C'est au lendemain du jour où Durham laissait entendre que nous n'étions pas un peuple, parce que nous n'avions pas de littérature, que Garneau écrivit en lettres ardentes l'épopée canadienne-française, et c'est à cette heure aussi que s'élaborent, sous l'aiguillon de l'orgueil blessé, quelques-unes de nos meilleures œuvres intellectuelles.

Nous aurions aimé voir MM. Desrosiers et Fournet raconter plus fortement, et plus philosophiquement, toutes nos œuvres d'utilité sociale, et faire voir surtout comme il est nécessaire d'en presser plus que nous ne faisons les développements.

Mais ce n'est pas seulement dans Québec, c'est aussi sur tous les points du Canada, c'est-à-dire partout, dans ce pays, où il se rencontre des groupes compacts de Canadiens français, que l'on a essayé d'organiser les forces qui protègent.

La paroisse surtout, l'énergique paroisse canadienne, à qui nous devons la persistance de notre race, la paroisse fut l'œuvre par excellence de notre vitalité religieuse, et de notre souci patriotique. M^{re} Langevin, le « blessé » de Saint-Boniface, affirme souvent avec complaisance que c'est la paroisse qui assurera la permanence de l'influence française dans l'Ouest. Et tout notre passé lui donne raison. Que les fidèles restent groupés autour du clocher, qu'ils soient guidés par un prêtre de leur sang et de leur langue, et bien avisés seront ceux-là, fussent-ils, dans la plaine, tardifs missionnaires en pullman, qui s'empareront de leur âme française.

Il faut souhaiter, maintenant, que dans ces paroisses, dans ces champs clos où triompha la vaillance des ancêtres, on multiplie les groupements, les cercles, les associations de jeunesse, les œuvres d'épargne, les caisses de crédit, où se concentreront l'activité, l'influence, toutes les forces et toutes les richesses de la vie nationale.

Mais il y a une loi que les auteurs de la *Race française en Amérique* ont une fois ou deux rappelée, et qu'il est important, en effet, de préciser dans ce livre : c'est que les conditions de notre influence sont intimement unies à la fortune de nos écoles. Partout où l'école canadienne a prospéré, partout où, dans l'école, on a pu enseigner à nos enfants la langue maternelle, partout notre race a triomphé de l'assimilation. Il serait facile de

dégager de l'expérience une loi contraire, et d'affirmer que les races mortes, ou les races qui achèvent de vivre, sont celles qui n'entendent à l'école que le verbe étranger d'un vainqueur. La famille elle-même est une forteresse impuissante où se puisse défendre la race, quand l'école est livrée à l'ennemi. Et il suffirait pour nous en convaincre d'interroger nos frères de la région des Grands Lacs, ceux-là, plus fortunés cependant, de l'Ontario.

C'est par l'école primaire et par l'école secondaire et supérieure que s'alimente le plus abondamment et le plus sainement la vie nationale. Si l'Acadie est en train de reprendre sa vigueur première elle le doit en grande partie à ses collègues de Memramcook, de Caraquette, et de la Baie Sainte-Marie. Si la province de Québec a pu garder si vivantes, si actives les vertus de l'âme française, elle en doit rendre grâce à ses écoles rurales, et aussi à ses académies, à ses collèges classiques, à son Université. Si les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre étonnent encore par leur fidélité à la langue et à la foi les Américains, c'est parce que, à côté de l'église, et souvent sous le même toit que la chapelle, ils ont installé leurs florissantes écoles primaires, commerciales, et tout récemment, leurs établissements classiques.

L'école est le sanctuaire véritable où se recueille et sans cesse se renouvelle une race. C'est pourquoi ceux-là qui rêvent au profit de leur idiome l'unité de langue pour les peuples du Canada, ont porté à l'école les premières attaques, sournoises ou insolentes, de leur fanatisme. On voudrait se servir de l'école pour anglifier nos enfants, comme d'autres voudraient s'en servir, dans l'Ouest par exemple, pour les décatholiciser. Quelques assimilateurs de l'Ontario veulent abolir les écoles bilingues, comme d'autres, ailleurs, veulent supprimer l'école confessionnelle. Les uns et les autres, à leur insu peut-être, s'entendent trop bien pour entamer, diminuer, pervertir l'âme canadienne-française.

C'est dans la province d'Ontario que la bataille scolaire paraît devoir être plus vive, d'autant plus vive, et d'autant plus regrettable que nos compatriotes de langue française trouvent quelquefois, dans ceux-là même qui devraient protéger leurs âmes, des adversaires plus puissants. On n'y comprend pas suffisamment, en certaines hautes sphères religieuses, que la langue puisse être gardienne de la foi. Des Irlandais qui pourraient s'en souvenir oublient que quinze à vingt millions de leurs nationaux, venus

d'Irlande et multipliés en terre anglaise et protestante, et trop servilement assimilés aux Yankees, ont apostasié leur religion ; et ils ne se rendent pas assez compte que la trop parfaite compénétration des âmes irlandaises et anglaises, compénétration qui est allée pour celles-là jusqu'au reniement de la langue, a, dans une bonne mesure, produit cet humiliant résultat.

Ces mêmes Irlandais ne songent pas non plus à cet autre phénomène étrange : alors qu'en 1901 il y avait au Canada 988,721 Canadiens d'origine irlandaise, on n'y comptait pourtant que 562,862 catholiques de langue anglaise¹. Combien de fils de l'Irlande catholique, et qui parlent l'anglais, finissent par ressembler — combien tout à fait — à des fils de la protestante Angleterre !

Quant à nous, Canadiens français, ne savons-nous pas qu'un trop grand nombre des nôtres, isolés dans l'Ouest des États-Unis, submergés par le flot anglo-américain, et qui ont désappris leur langue maternelle, ont aussi abandonné leur religion ? A Grand Rapids, trois cents familles canadiennes-françaises sont devenues protestantes ; à Détroit, une centaine de familles sont passées aux baptistes. Et que de compatriotes, dans l'Est, qui ont commencé par changer leur langue, et qui se sont crus ensuite, tout comme des Yankees, capables de vivre sans pratiques religieuses !

Qu'on ne dise pas que c'est diminuer la dignité de notre foi que de la lier si étroitement aux conditions du parler familial. Outre que nous n'entendons pas que la foi soit absolument dépendante de la langue, et que nous reconnaissons même que l'on peut changer de langue sans perdre sa foi — il y en a, certes, d'assez nombreux exemples — il reste que des faits incontestés nous permettent de conclure au danger sérieux de l'apostasie religieuse quand on a d'abord été coupable d'apostasie nationale ; et il reste surtout qu'une psychologie très élémentaire nous persuade que, en pays anglais et protestant, la déformation de la mentalité française au profit de la mentalité anglaise, déformation qu'entraîne fatalement l'acceptation de la langue anglo-saxonne, devient une invitation persistante, et combien subtile ! à l'abandon des idées et des doctrines catholiques. Le Canadien français n'adopte pas la langue anglaise pour se faire irlandais ; il la fait sienne pour devenir peu à peu saxon ou yankee.

¹ Cf. p. 287.

Une question seule peut donc se poser encore à l'esprit des assimilateurs, non pas celle de savoir s'il est possible de rester catholique en reniant sa langue, mais celle de savoir si nous, Canadiens français, en dehors de notre province de Québec, nous pouvons raisonnablement exiger qu'on nous laisse parler le français, et si donc nous pouvons exiger aussi qu'à l'école on nous l'apprenne.

Nul n'ignore maintenant—des journalistes de l'Ontario se sont chargés tout récemment de nous en faire ressouvenir—qu'il y a dans la province voisine des prédicateurs de l'assimilation obligatoire. Ontario est une province anglaise : donc on n'y doit enseigner que l'anglais. Les Canadiens français n'y ont aucun droit au maintien de leur langue¹. On a même solennellement affirmé que le Canada lui-même est un pays de langue anglaise seulement, et que, si la province de Québec a le privilège incontesté de garder sa langue française, ses fils ne doivent nullement songer à la transporter ailleurs.

Ces déclarations n'ont guère d'autorité ; et il les faudrait négliger si elles n'étaient les indices de préjugés de races qui persistent trop en certains milieux influents, anglais ou irlandais. Il suffit pour y répondre, de rappeler à nos lecteurs le mot si clair et si vrai de M. Henri Bourassa : « Le Canada est une confédération anglo-française. » Non pas anglo-italienne, ni anglo-allemande, ni anglo-russe, ni même anglo-irlandaise, mais anglo-française, tout simplement. Et nous avons donc, de par la constitution de notre pays, des droits qu'aucun étranger, fût-il irlandais, ne pourra nous faire négliger. Et la langue française, la langue des premiers habitants du sol canadien, et la langue anglaise, la langue des marchands venus après pour conquérir, resteront les deux langues officielles de ce pays aussi longtemps que sera maintenu le pacte fédéral. Ce pacte lie nos destinées, et il garantit la survivance des deux seules races qui soient maîtresses du Canada.

La *Tribune* de Winnipeg² aura beau dire que les traités ne sont pas éternels, il y a grande chance que le traité interprovincial résiste longtemps encore aux secousses du fanatisme. Et quand les traités auront été déchirés par la main brutale des majori-

¹ Cf. *Le Daily Standard* de Kingston, cité par *La Patrie* du 21 sept. 1910.

² Numéro du jeudi, 22 sept. 1910.

taires, nous aurons encore pour nous le droit historique et le droit naturel ! Tous deux sont supérieurs à toutes les conventions humaines ; ils sont capables tous deux d'assurer à nos patriotiques résistances une efficacité qui fera crever de dépit ceux qui continueront d'ignorer nos destins.

Mais il suffit de ces réflexions et de ces pénibles pensées. C'en est assez, d'ailleurs, pour rappeler combien graves sont les problèmes que pose à l'esprit le livre que viennent de publier MM. Desrosiers et Fournet ; c'en est assez, surtout, pour nous persuader qu'il faut lire ce livre, et qu'il faut le méditer.

Selon le mot de M. l'abbé Perrier, qui a écrit pour cet ouvrage une patriotique préface, *La Race française en Amérique* est une « revue de nos forces nationales et catholiques », et il y a toujours profit et consolation à faire le compte du passé et de notre état présent.

Certes, le lecteur découvrira bien quelques lacunes dans ces pages : la faute en est à la richesse de notre histoire autant qu'à l'inadvertance de ceux qui en ont fait l'inventaire. Il s'apercevra peut-être aussi que la pensée des écrivains pourrait être plus substantielle et plus originale : mais il se souviendra qu'ils ont surtout voulu mettre sous nos yeux des documents, des faits, et des statistiques.

Il constatera qu'un livre qui est fait par deux auteurs qui y apportent leurs parties distinctes ne peut être d'une homogénéité parfaite ; qu'il renferme d'inévitables répétitions d'idées, de mots et d'images ; mais il attribuera ces défauts aux conditions mêmes du travail collaborateur.

Il regrettera davantage que certaines parties de l'œuvre ne soient pas suffisamment précises. On aurait aimé, par exemple, un exposé plus lucide, quoique succinct, de l'état scolaire de nos frères de l'Ontario. A moins d'être initié d'avance à la connaissance de la législation ontarienne, on ne peut guère comprendre ce que nos auteurs laissent entendre. Et combien d'autres situations que l'on voudrait plus nettement dessinées !

Peut-être que MM. Desrosiers et Fournet ont trop versé dans le genre oratoire. Cela les exposait à négliger parfois le détail nécessaire. Certes, ils ont souvent, très souvent, le plus souvent,

écrit de fort belles pages ; leur livre est donc d'une lecture très attrayante ; mais on y souhaiterait plus de précision historique. Pourquoi n'y a-t-on pas aussi plus soigneusement marqué les références ? On cherche vainement au bas des pages l'indication des sources où les auteurs ont puisé documents et citations. La bibliographie, mise en tête du livre, ne satisfait pas toujours la curiosité impatiente du lecteur.

Il semble aussi que l'on n'a pas toujours suffisamment mesuré l'importance relative des choses. Certaines questions, d'un intérêt moins général, auraient pu être écourtées au profit d'autres développements essentiels. Préoccupés surtout par les manifestations de la vie religieuse—cette vie explique à elle seule un si grand nombre de nos problèmes historiques—nos auteurs n'ont peut-être pas accordé, dans tous leurs chapitres, une place suffisante à l'exposé des questions d'ordre politique, économique et social. On ne voit pas bien, par exemple, pourquoi dans le chapitre «Après 1763,» l'on consacre quatre pages à la question des biens des Messieurs de Saint-Sulpice, alors que l'on signale en deux pages, à peine, toutes les luttes compliquées et capitales qui ont préparé 1837 et 1840. Peut-être aurait-on pu aussi, dans ce même chapitre, négliger l'histoire très particulière de la division de la paroisse de Notre-Dame de Montréal.

Le style de l'ouvrage est d'une belle tenue, très littéraire, éloquent souvent, trop peut-être, mais quelque fois d'une très aimable simplicité. Des expressions impropres ou insuffisantes qui ont échappé à la plume des auteurs, accusent à certains moments une inexpérience de la phrase que l'entraînement fera vite disparaître. A la page 15, c'est par distraction typographique, sans doute, que l'on attribue à M. Laurier une belle pensée et un gros solécisme.

Nous voudrions pouvoir citer quelques-unes des pages brillantes où se révèlent tantôt le talent de l'historien, tantôt la finesse du psychologue, tantôt le coup d'œil avisé du géographe. Lisez plutôt vous-même la description de la terre d'Acadie. Vous y trouverez très heureusement mélangés le dessin et la couleur. Lisez donc plutôt tout le livre : il vous instruira, il vous mettra au cœur et à l'esprit une belle flamme d'inspiration ; vous verrez vous-mêmes qu'il fut écrit par deux patriotes et par deux artistes.

CAMILLE ROY, p^{me}.

LE COURS CLASSIQUE AU COLLÈGE DES JÉSUITES ¹

CLASSES DE LETTRES : LE LATIN, LE GREC, LE FRANÇAIS, ETC.

La tâche que nous avons entreprise de donner un aperçu du cours classique au Collège de Québec nous a paru, au premier abord, assez difficile. Où trouver, en effet, les renseignements nécessaires, des indications sûres et complètes, sur les matières enseignées, sur les livres dont se servaient professeurs et élèves, sur les méthodes en usage, en un mot sur cet ensemble de programmes, de règles et de coutumes qui déterminent la vie intellectuelle d'un collège, la dirigent et lui font produire les fruits de science et de vertu qu'on en attend ? Deux ouvrages, il est vrai, contiennent de précieux renseignements sur l'instruction secondaire dans les collèges des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles : le *Ratio studiorum*, et l'histoire du collège de Laflèche ², l'un des plus célèbres que la Compagnie de Jésus ait eus à cette époque. Mais qui nous assurait que, dans les détails même, on suivit, à Québec, les méthodes du *Ratio studiorum* et les programmes du collège d'Henri IV ? Sans doute, le Père de Rochemonteix, dans son grand ouvrage sur les *Jésuites et la Nouvelle-France*, affirme bien que, dès le commencement de la seconde moitié du XVII^e siècle, « le Collège de Québec était une reproduction en petit mais complète des collèges de France » ³, et il en donne des preuves. M^{sr} de Laval, en 1661 ⁴ et le Père Germain, en 1711 ⁵, disaient à peu près la même chose. Mais si ces autorités nous renseignaient suffisamment sur l'ensemble des méthodes et des programmes suivis à Québec, elles ne nous apprenaient que peu de choses sur les matières enseignées, sur les livres et autres

¹ Le beau livre de M. l'abbé Amédée Gosselieu, actuellement sous presse, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, établira de façon convaincante combien l'Eglise, dès le berceau de la colonie, fut soucieuse de la formation intellectuelle et morale de la jeunesse canadienne. Que l'éminent historien qu'est le Recteur de l'Université Laval agrée nos remerciements pour ce chapitre intéressant qu'il détache de son livre et offre gracieusement en primeur aux lecteurs de la *Nouvelle-France*. — DIRECTION.

² PÈRE C. DE ROCHEMONTAIX : *Un collège des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Le Mans, 1889. 4 volumes.

³ Vol. I, p. 216.

⁴ *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 36.

⁵ *Relations des Jésuites*, édit. THWAITES, Vol. LXVI, p. 208.

détails qui font partie d'un cours d'étude. Il restait donc à élucider ou à compléter certains points. C'est ce que nous allons essayer de faire dans ce chapitre.

La bibliothèque de l'Université Laval renferme, disséminés un peu partout dans ses rayons, trois ou quatre cents volumes provenant du collège de Québec et bon nombre de livres classiques, légués au Séminaire par d'anciens élèves qui avaient fait leurs classes chez les Jésuites. Nous avons examiné ces volumes un à un, nous en avons noté plusieurs, et c'est ce qui nous permettra d'indiquer, au moins en partie, les auteurs classiques en usage au Collège de Québec. L'histoire du collège de Lafleche nous a été aussi d'un grand secours.

Que les Jésuites aient été regardés au XVII^e siècle comme les premiers éducateurs de l'époque, la chose ne fait aucun doute. Le célèbre philosophe anglais Bacon écrivait quelque part : « Une société nouvelle a porté les plus heureuses réformes dans les écoles ; pourquoi de tels hommes ne sont-ils pas de toutes les nations ? Que ne les avons-nous tous dans nos intérêts ? » Et il disait encore dans son traité *De dignitate et argumentis scholarum*, publié en 1605 : « Pour ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, il n'y a qu'un mot à dire : Consultez les classes des Jésuites, car il ne se peut rien de mieux ».¹

Descartes était du même avis, et il regardait comme l'un des plus célèbres de toute l'Europe le collège de Lafleche « où, disait-il, il devait y avoir de savants hommes s'il y en avait en aucun endroit de la terre. »²

Rien de plus facile que de se renseigner sur cette méthode qui avait placé les Jésuites au premier rang des éducateurs au XVII^e siècle. Elle est encore en vigueur aujourd'hui, et bien qu'elle ait quelque peu changé, notamment en 1852, elle n'en est pas moins demeurée, dans ses grandes lignes et sur les points principaux, ce qu'elle était autrefois. On a déjà deviné qu'il s'agit ici du *Ratio studiorum*.

« Tout le système d'éducation de la Compagnie (de Jésus) écrit Lantoine, se trouve renfermé dans trois ouvrages qui ont paru à des époques différentes ». Ce sont : les *Constitutions*, le *Ratio studiorum*, et le *De ratione discendi et docendi* du Père Jouvençy³.

¹ Cité par Henri Lantoine : *Histoire de l'Enseignement secondaire en France au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle*, Paris, Thorin 1874, p. 67.

² Ibid.

³ Lantoine, *op. cit.* p. 68.

Le second surtout devint, après 1603, le code d'enseignement accepté partout en Europe ¹.

Qu'est-ce donc que ce fameux livre, cette méthode tant vantée ?

Le *Ratio studiorum*, nous répond le Père Passard, n'est ni un traité, ni une théorie de l'éducation ; c'est, sous la forme de règles, un exposé des méthodes et des pratiques en usage dans les collèges de la Compagnie de Jésus pendant trois siècles ².

Le même auteur nous apprend que saint Ignace lui-même, dans la quatrième partie des *Constitutions*, en posa le fondement dès l'année 1558. Plus tard, sous le général de la Compagnie, Aquaviva,

une commission fut nommée qui travailla tous les jours pendant neuf mois à élaborer, sur les données de saint Ignace et les résultats de l'expérience, une méthode d'enseignement. Revisé par une seconde commission, ce travail fut imprimé en 1586, et fut envoyé à tous les collèges et universités, pour y subir, comme dit le père de Rochemonteix, la dure épreuve de l'expérience ³.

Treize ans plus tard, en 1599, la commission, après avoir fait l'examen de toutes les observations envoyées à ce sujet, arrêta le texte définitif du *Ratio studiorum* qui fut publié en 1603 ⁴.

Au commencement du XVIII^e siècle, le Père Jouvençy, qui avait été longtemps professeur de Rhétorique, vint compléter le *Ratio studiorum* et le mettre, pour ainsi dire, plus au jour par son ouvrage intitulé : *Ratio discendi et docendi*, ouvrage qui a mérité les éloges des principaux personnages du temps.

Ce livre, dit Rollin, est écrit avec une pureté, une élégance, avec une solidité de jugement et de réflexion, avec un goût de piété, qui ne laissent rien à désirer... ⁵

Voltaire lui-même n'avait pu s'empêcher de reconnaître que cet ouvrage était « l'un des meilleurs qu'on ait en ce genre et des moins connus depuis Quintilien ». ⁶

¹ Passard, S. J. : *La pratique du Ratio studiorum*. Paris, Poussielgue, 1896, p. VI.

² *Ibid.*

³ *Un collège de Jésuites, etc.*, Vol. II, p. 5.

⁴ Passard, *op. cit.*, p. 6.

⁵ *Traité des études*, éd. Belin, 1813, vol. I, p. 8.

⁶ *Siècle de Louis XIV*, éd. Didot, 1854, p. 544.

Le *Ratio studiorum* et le *Ratio discendi*, voilà donc les règles qu'étaient obligés de suivre les Jésuites dans tous leurs collèges. Ce sont ces règles et ces pratiques que l'on retrouve, en particulier, dans toute leur force et leur pureté, au célèbre collège de Laflèche, qui aurait pu servir de modèle et de type à toutes les maisons d'enseignement secondaire aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Cette méthode, nous sommes certain qu'elle fut suivie à peu près en son entier au Collège de Québec. Les témoignages que nous avons cités plus haut ne laissent aucun doute à ce sujet. Essayons d'en faire voir l'application.

Le cours complet des études de lettres était de cinq ans au moins : trois années de Grammaire, une pour les Humanités, et une pour la Rhétorique. Dans les trois premières classes, l'enseignement était presque exclusivement grammatical ; la Seconde ou Humanités préparait à la Rhétorique.¹

Naturellement, pour entrer dans les classes de lettres, il fallait savoir lire et écrire. A la petite école des Jésuites, on enseignait la lecture, l'écriture et le calcul.

Jusque vers le milieu du XVII^e siècle, dans les collèges de France, le cours se donnait en latin. C'est dire que presque tous les devoirs étaient grecs ou latins ; pas d'amplification française, pas de discours français ; quelques versions latines, et c'est tout.

En classe, il était interdit aux professeurs et aux élèves de parler français ; la langue latine seule était permise. Il n'y avait d'exception que pour les élèves qui ne savaient pas le latin. Le grec même s'expliquait en latin.² Pour exciter l'émulation chez les élèves, les classes étaient divisées en deux camps, et chaque camp en décuries composées de 10 élèves ayant à leur tête un décurion ; les autres dignités comprenaient un préteur, un tribun, des sénateurs et un empereur, ou encore, un consul ou dictateur. Les décuries récitaient leurs leçons aux décurions, les décurions aux empereurs, les empereurs aux professeurs.³

Les notes des élèves, rédigées en latin, donnaient à la fois un aperçu du talent, du travail et du succès de chacun.

Telle était la pratique dans les collèges de France, et en particulier à Laflèche.

¹ Rochemonteix : *Un collège des Jésuites*, etc., III, p. 4.

² Ibid. p. 49 et suiv.

³ Rochemonteix, *loc. cit.*

Nous n'avons pu découvrir ni ordo, ni notes du Collège de Québec. Mais tout nous porte à croire qu'à ce sujet les choses s'y passaient comme en France. Nous pensons même en avoir trouvé une preuve dans nos archives. On sait que quelques années après la cession du Canada, le Séminaire de Québec entreprit à son tour de donner l'enseignement classique, les Pères jésuites ayant dû céder devant le gouvernement anglais. Les professeurs changèrent, mais les cours et les méthodes restèrent les mêmes, comme nous le prouverons plus tard. Ce que nous voulons faire voir pour le moment, c'est que la manière de distribuer les places et de faire les notes ne fut modifiée que près de cent ans plus tard. Voici, par exemple, la note d'un élève de Seconde en 1778-1779 : JEAN-JOS. ROY, *ingenio admodum præditus necnon et optimæ ac religiosæ indolis adolescens, per totum anni curriculum omnes diligentissimi scholastici partes fideliter adimplevit et sæpe sapius imperavit.*

L'année précédente, Bernard-Claude Panet, plus tard évêque de Québec, disait au sujet de l'un de ses élèves de Rhétorique : *plus æquo hilaris, bono tamen ingenio præditus et diligenter functus officio per annum dictaturam adeptus est.*

Il y a de ces notes, et non parmi les meilleures, qui sont d'une énergie achevée pour ne pas dire plus. Celle-ci par exemple, qui stigmatise à jamais six mauvais élèves : *Per totum anni curriculum in turpissima pigritia horrendissimoque mendacio sepulti, justissimo titulo cognomen TOXONS meruerunt.* La société du Parler français pourra peut-être nous dire un jour l'origine de ce dernier mot qu'on ne rencontre pas dans le dictionnaire de l'Académie !

Mais hâtons-nous de revenir à l'ancien Collège des Jésuites, et de faire connaître quelques uns des livres dont faisaient usage professeurs et élèves. Et d'abord pour le latin.

A l'origine, on se servit de la grammaire latine de Despautère, ouvrage écrit dans un latin passablement barbare et où les règles étaient exposées sous forme de vers ou rimes latines. Au commencement du XVII^e siècle, Jean Behourt corrigea cet ouvrage et le rendit plus clair. ¹

Le Despautère fut en grand honneur au Collège de Québec. On l'y trouve sous toutes ses formes. Despautère universel, abrégé,

¹ Rochemonteix : *Un collège de Jésuites, etc.*, III, pp. 13, 14.

arrangé, remanié, si l'on veut, mais c'est toujours e même auteur. On l'appelait parfois la syntaxe du petit Behourt, ou nouveau Despautère.

Nous avons trouvé plusieurs éditions différentes de cette grammaire parmi les livres du Collège et du Séminaire. Quelques-uns de ces derniers portent des signatures d'élèves, voire même des formulettes en latin ou en français. L'un de ces exemplaires avait appartenu à Decouagne, un autre à Chartier de Lotbinière, un troisième à Gaignon (P.-Paul probablement), et un quatrième à Louis Lachenaye. Jacques de Ligneris étudiait dans le grand Despautère, et afin que personne n'ignorât que ce volume était bien sa propriété, il avait écrit à l'intérieur de la couverture :

« Ce livre appartient à l'homme qui est Jacques de Ligneris », et plus bas la formulette suivante :

Je suis à qui je suis,
A d'autres ne veux être ;
Mais si perdu je suis,
Rendez-moi à mon maître.

Outre le Despautère qui servait plutôt aux élèves avancés, il y avait des ouvrages plus élémentaires pour les commençants. Par exemple : grammaire latine contenant une *Méthode facile pour décliner et conjuguer*, par Meslier ; *Rudiments de la langue latine*, par le P. Codret, etc. Dans quelques uns de ces volumes, nous avons relevé des noms d'élèves, comme De Ganne-Falaise, Désauneau, etc. Un exemplaire des *Rudiments* du P. Codret porte la signature de M. Leguerne, qui fut plus tard le premier professeur de Rhétorique au Séminaire de Québec.¹

Quand une fois l'élève avait appris à décliner *Musa, Pater, Dominus*, et autres modèles que l'on retrouve encore dans les grammaires d'aujourd'hui ; quand il était au courant des principales irrégularités dans les noms et les adjectifs ; quand enfin il savait, assez bien pour ne pas les confondre, les quatre conjugaisons, on le jugeait alors de force à s'essayer à la traduction.

Au collège de Lafèche, d'après le Père de Rochemonteix², Cicéron était l'auteur par excellence. On le voyait dans toutes les classes : les *Lettres familières* en 6^e, en 5^e et en 4^e ; les *Lettres*

¹ M. Leguerne avait fait son cours d'études en France.

² *Op. cit.*, III, p. 11.

à *Atticus et Quintus*, les *Paradoxes*, etc., en 3^e ; en Seconde et en Rhétorique, le *de Officiis* et le *Traité sur l'Eloquence*.

On expliquait encore dans les classes *Virgile*, *Sénèque*, *Ovide*, *Quinte Curce*, etc.

Or, tous ces auteurs étaient en usage au Collège de Québec au XVII^e et au XVIII^e siècle. Nous en avons des exemplaires dans notre bibliothèque ; mais ce qui prouve encore mieux notre avancé, ce sont des listes d'ouvrages achetés par les parents pour leurs enfants et que nous avons retrouvées dans les livres de compte.

En 1751, par exemple, Madame Dunière achète pour son fils : *Ovide*, *Eutrope*, *Cicéron*, *Virgile*, *Délices de la langue latine*, *Quinte Curce*, *Cornelius Nepos*, *De Officiis*, etc.

La même année, Charles-Claude Berey, futur père récollet bien connu, se procure à peu près les mêmes auteurs. Et il en fut de même, les années suivantes, pour Duplessis, Hervieux, Duburon, Lacorne, Cartier, etc. ¹

On le voit, le temps n'a rien changé à la liste de ces auteurs que nous retrouvons encore aujourd'hui, pour la plupart du moins, aux mains des élèves de toutes les institutions classiques.

Sans doute, les différentes éditions de ces ouvrages dont se servaient les élèves n'étaient pas toutes des éditions savantes, comme celles que l'on fait de nos jours, où les notes qui abondent sont d'un si grand secours aux travailleurs et... aux paresseux. Mais les professeurs avaient déjà d'excellents commentaires où ils trouvaient, avec le sens exact, des explications claires et souvent très complètes, sur un passage obscur, sur un point controversé, sur une question de grammaire, d'histoire ou de mythologie.

L'art assez difficile de faire des vers latins était enseigné à Québec comme dans tous les collèges de la Compagnie de Jésus. Ici comme ailleurs, la poésie latine était de rigueur dans toutes les grandes circonstances, et un bon élève devait savoir tourner à l'occasion une pièce de vers latins. L'étude de cette matière commençait en Quatrième. L'élève qui avait traduit Ovide et Virgile pouvait avoir déjà quelque idée de la versification, mais il n'en connaissait pas encore les règles. On mettait entre ses mains un petit manuel, où, après avoir appris les règles de la quantité, il

¹ *Archives du Séminaire*. Grand-Livre.

s'initiait aux secrets qui regardent la facture des vers. Ce manuel était, à Québec, du moins, ou bien la *Prosodie* de Despautère, ou la *Quantité* du P. Behourt. Nous avons retrouvé deux exemplaires de celle-ci ; l'un marqué au nom de J.-B. Desnoyers, l'autre portant la signature de Sanguinet. On voit du reste par nos livres de comptes que la *Quantité* du P. Behourt était le livre en usage au commencement du XVIII^e siècle.

Les dictionnaires ne manquaient pas non plus : *Le Dictionnaire Royal Français*, du Père Pomey, le *Dictionnaire français-latin* du Père Joubert, et un autre du Père Lebrun, le *Latino-gallico* du Père Parot, et, pour les vers latins, le *Magnus apparatus poeticus*, le *Dictionnaire poétique*, de Vanieri, etc.

Nous l'avons dit plus haut, les trois premières classes étaient les classes dites de Grammaire. On commençait les vers latins en Quatrième. Les études littéraires proprement dites étaient réservées pour la classe des Humanités ou Seconde. Mais comme cette dernière pouvait passer pour la préparation ou, si l'on aime mieux, le commencement de la Rhétorique, on ne sera pas surpris de rencontrer les mêmes auteurs de littérature dans l'une et dans l'autre. Bien que ces ouvrages, si on en juge par leur titre, ne semblent traiter que de la Rhétorique, ils renferment cependant une partie spéciale consacrée à ce que nous appelons aujourd'hui *Style et composition*, et *Poétique*. Prenons, par exemple, *Les Préceptes de Rhétorique* de Soarès, que l'on suivait à Laffèche et à Québec. Cet ouvrage est divisé en trois livres qui traitent séparément de l'invention, de la disposition, et de l'élocution. On débutait en Seconde par l'étude des tropes, des figures, du nombre et de la période, des règles de l'amplification et des lieux communs¹.

Les *Préceptes* de Soarès furent remplacés par le *Candidatus Rhetoricæ* du Père Pomey, et enfin par la *Rhétorique* du Père Jouveny, ouvrage de Pomey remanié et complété.

Le 11 octobre 1732, les élèves du Séminaire : Beaudoin, Mercereau, Gervaise, Guillory, Cartier, Fichet, Gauvreau et Lotbinière, achetaient chacun une *Rhétorique* de Jouveny.

Ajoutons encore la *Bibliotheca Rhetorum* du Père Lejay. Ce volume, tout en latin, comme, du reste, ceux dont nous venons de

¹ Cette *Rhétorique* fut longtemps en usage au Collège de Québec. La bibliothèque de l'Université en possède plusieurs exemplaires dont l'un porte le nom de Charles de Tonnancour, 1714.

parler, était destiné aux maîtres. C'est un recueil de pièces littéraires comprenant tous les genres en prose et en vers. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est un don de l'auteur à maître J.-G. Butler, professeur au Collège de Québec.

En reconnaissance de ce précieux cadeau, Butler écrivit, à l'adresse du Père Lejay, 15 vers latins où l'effort de l'imagination le dispute à l'élégance du style, et, afin que la postérité gardât le souvenir de sa gratitude et de son talent, il inscrivit sa poésie en tête du volume et la signa : *Joannes Gulielmus Butler e soc. Jesu.*

L'ouvrage du Père Lejay devait être d'une grande utilité. On sait, en effet, que les élèves étudiaient surtout les grands modèles, en Seconde et en Rhétorique, et on leur donnait pour sujets de composition des narrations, des vers latins, des discours, etc., où ils avaient à imiter ces auteurs.¹ Or la *Bibliotheca Rhetorum* contenait des canevas et des développements pour tous les genres, et les professeurs pouvaient y puiser leurs devoirs de classe. C'est ce que firent certainement, au Collège de Québec, le Père Allieux, en 1728-29, et maître Butler en 1730-31. Nous en avons trouvé la preuve sur les dernières pages du volume en question, où l'on peut voir une liste des devoirs donnés en classe par ces professeurs. On aimera peut-être à connaître quelques uns de ces sujets de composition. Voici, en partie, ceux qui furent donnés par le Père Allieux, en 1728-1729.

Et d'abord, ce sont des périodes de Cicéron que l'on propose à l'élève d'imiter. Viennent ensuite : Le Discours de saint Ambroise à Théodose qui veut entrer dans le temple après le massacre de Thésalonique,

Moïse aux Israélites demandant à revenir en Égypte,

Marcus Attilius Regulus aux Carthaginois,

Défense de Diogène,

Contre Brutus,

Une mère au précepteur de son fils,

Un enfant à son père. On lui a ordonné de lui écrire touchant les progrès qu'il fait dans les études et il regrette de n'avoir rien de bon à lui dire.

Puis ce sont des fables, telles que le *Loup et l'Agneau*, le *Cheval et l'Ane*, le *Cheval, l'Ane et le Loup*, etc., etc.

¹ Rochemonteix. *Un collège, etc.*, III, p. 28.

La liste de maître Butler étant analogue à celle-ci, nous n'en dirons rien.

La plupart de ces sujets de composition sont disparus de nos recueils littéraires ; cependant il ne faudrait peut-être pas remonter très haut dans l'histoire de notre cours classique pour rencontrer tel ou tel de ceux que nous venons de citer.

A part ces ouvrages, nous en avons remarqué quelques-uns, tirés aussi de la bibliothèque du Collège, et que l'on devait mettre à la disposition du professeur. Mentionnons pour mémoire : *L'art de parler, avec un discours dans lequel on donne une idée de l'art de persuader*, 1676 ; *l'Académie de l'Ancienne et Nouvelle éloquence* 1666. *Harangues et discours de Nicolas Pardoil*, 1675. *Discours du P. Porée, Discours du P. de la Saute*, etc.

Nous ne voulons pas terminer ces notes sur les livres latins sans dire un mot d'un ouvrage avec lequel, si on en croyait le titre, on pouvait se passer de tous les autres. Il est intitulé : *Nouvelle Méthode d'apprendre la langue latine, la Rhétorique, la Poésie et tout ce qu'on voit dans le cours des Humanités, sans qu'il soit besoin d'autres livres*, par Monsieur Durand, 1710.

Comme plusieurs manuels de ce genre, celui-ci est moitié français, moitié latin, à part le chapitre sur la Rhétorique, qui est tout en latin. Les exemples de la partie grammaticale sont encore en vers, mais en vers où la poésie n'a rien à faire. Qu'on en juge plutôt :

« De quels genres, demande le professeur, sont les noms de vents, de fleuves et de montagnes ? » Et l'élève répondait :

Masculins les vents nous ferons
Les fleuves souvent et les monts.

« Et les noms de provinces, d'îles et de navires ? »

R. Ville et Province, Isle et Navire
En *us*, *a*, féminin désire.
Quand autrement ils finiront
Leur terminaison ils suivront.

Quoi de moins clair et de moins harmonieux encore que cette réponse sur le nominatif pluriel des noms neutres ?

Le pluriel Nominatif
 Des neutres vient de l'Ablatif ;
 S'il n'est qu'en E ils n'auront qu'A,
 S'il est en I ils font IA.
 Cependant le comparatif
 Fait en A son nominatif ;
 Plus fait *plura*, parfois IA,
Vetus, vieux, n'a que *Vetera*.

Et c'est l'auteur de ces lignes qui, dans son avis au lecteur, se plaint que les vieux grammairiens, ses prédécesseurs, n'ont enseigné qu'à rebours, et que leurs « méthodes de Particules, de Manuels, de Candidats, au lieu de soulagement pour les enfants, leur sont devenues autant de nouvelles croix » !

Nous voulons croire que ce manuel de l'abbé Durand marquait un progrès sur les autres du même genre, mais il nous paraît encore assez éloigné de la perfection.

Voilà pour le latin. Quant au grec, nous avons pu difficilement nous assurer qu'on l'enseignait au Collège de Québec. Nous en avons douté tout d'abord. Les livres en cette langue sont, en effet, peu nombreux parmi ceux qui ont appartenu au Collège des Jésuites, au Séminaire, ou à nos anciens élèves. Nous savions cependant que l'étude du grec faisait partie du cours dans les maisons de la Compagnie de Jésus et particulièrement à Laffèche ; pourquoi aurait-elle été exclue du Collège de Québec ? A la fin, nous avons réussi à mettre la main sur quelques-uns de ces précieux ouvrages, entre autres sur la grammaire grecque de Nicolas Chénard, qui fut longtemps en usage en Europe, et dont nous possédons cinq ou six éditions. Parmi ces volumes, deux portent les noms d'élèves bien connus : Chartier de Lotbinière, et René de Portneuf, qui devint prêtre et fut massacré par les Anglais en 1759 à Saint-Joachim où il était curé. Or, comme ces deux élèves étaient Canadiens et avaient étudié à Québec, nous en avons conclu qu'on apprenait le grec au Collège.

Au reste, nous avons noté encore parmi nos ouvrages classiques :

Institutiones absolutissimæ in linguam græcam, 1617.

Rudimenta linguæ græcæ, du Père Gretseri, 1656.

Syntagma radicum linguæ græcæ. 1646.

Quantité grecque, par le Père Bailly, 1612.

Règle des accents et des esprits, par le Père Labbé, 1655.

Grammaire grecque du Père Meslier, 1702.

Nouvelle Méthode pour apprendre la langue grecque, 1656, etc.

Et c'en est assez pour prouver, croyons-nous, que le grec n'était pas tout à fait ignoré au Collège de Québec.

Nous avons déjà dit que, avant le milieu du XVII^e siècle, l'enseignement, dans les collèges, était presque exclusivement latin. Vers cette époque, on s'aperçut qu'il était temps d'étudier le français dans les classes. Ce furent les Messieurs de Port Royal qui commencèrent la réforme. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que de tourner en ridicule les vers de Despautère. Or, ce qui est curieux, c'est que l'un de ces Messieurs, Le Maître de Sacy avait justement employé la même méthode.¹

Les rimes suivantes sur les noms féminins en *x*, par exemple, ne sont pas beaucoup plus harmonieuses que celles de Despautère.

Formix, carex, forfex pourtant
 Au seul féminin se rendant
 Laissent douteux, *tradux, silix*.
 Joins y *cortex, pumex, imbrex*,
 Et *calx*, talon, mieux masculin,
Sandix, onyx, mieux masculin.²

Ces rimes destinées à aider la mémoire pouvaient avoir du bon, mais elles n'avaient pas l'art de plaire à tous les élèves, et plusieurs auraient pu probablement s'écrier avec Jean-Jacques Rousseau : « Ces vers ostrogots me faisaient mal au cœur et ne pouvaient entrer en mon oreille. »³

D'ailleurs, qu'étaient les *Racines grecques* de Lancelot, sinon une suite de vers ou plutôt de rimes plus ou moins baroques destinées à aider la mémoire ?

Ce fameux *Jardin*, que plusieurs d'entre nous ont cultivé jadis, parut pour la première fois en 1657. Neuf ans auparavant, le Père Labbé, jésuite, avait publié un vocabulaire dans le même genre, et il se chargea de prouver à Lancelot que celui-ci l'avait copié⁴.

Quoi qu'il en soit, les Jésuites suivirent le mouvement et adoptèrent le français dans leurs cours. On vit alors apparaître les grammaires françaises de Chifflet et de Buffier ; de nouvelles éditions de Despautère ou autres furent rédigées moitié en latin,

¹ Rochemonteix. *Un collège*, etc., III, 146.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Rochemonteix, *Op. cit.*, pp. 150-151.

moitié en français. On fit la même chose pour les grammaires grecques. Ceci se passait en France, d'après Rochemonteix¹, vers le milieu du XVII^e siècle. A cette époque, le Collège de Québec était à peine organisé, et il est plus que probable que le cours n'y fut jamais exclusivement latin.

Nous ne pouvons dire de quels livres on se servait à Québec pour l'enseignement du français. Ce qui est certain, c'est que dès les premiers temps du Collège on y apprenait à écrire le français d'une façon satisfaisante. Nous avons vu souvent, très souvent même, des écrits, mémoires, rapports, lettres, etc., dus à la plume d'anciens élèves, comme Germain Morin, Louis Jolliet, Charles-Amador Martin, P.-P. Gagnon, Louis Soumande, Pierre de Francheville, etc., etc., et nous avons été étonné d'y trouver, avec une orthographe généralement correcte, une connaissance assez complète des règles de la syntaxe, et parfois une manière de dire qui révèlent une culture et une pratique de la langue française plus qu'ordinaires. Beaucoup de ces écrits peuvent supporter la comparaison avec n'importe lequel du même genre, rédigé par d'anciens élèves des collèges de France. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire quelques unes des lettres des députés du Chapitre de Québec, à Paris : Le Picard, Hazeur de Lorme, Lacorne, ou encore, celles du chanoine de Gannes Falaise. Tous avaient étudié au collège des Jésuites de cette ville, au XVIII^e siècle.

On trouvera dans plusieurs de ces écrits, surtout ceux du XVII^e siècle, des fautes d'orthographe et de grammaire, des tournures embarrassées, des expressions qui nous surprennent, mais on devra se rappeler que la langue française à cette époque n'était pas tout à fait celle que nous parlons et écrivons aujourd'hui, et que l'orthographe en particulier était négligée, même par les meilleurs auteurs².

Nous ne prétendons pas que tous ceux qui sortaient du Collège de Québec savaient bien le français : là, comme ailleurs, il fallait compter avec le temps, avec le travail et l'intelligence de l'élève. Bon nombre d'enfants ne faisaient qu'une partie de leur cours classique ; et c'étaient peut-être les plus nombreux. Ainsi, ceux d'entre les élèves du Séminaire qui ne montraient pas de dispo-

¹ *Ibid.*

² Cf. C. Roy : *Causerie grammaticale, Bulletin du Parler Français*, vol. II, No. 4, page 133.

sitions pour l'état ecclésiastique sortaient généralement avant la fin de leur cours ; ils pouvaient devenir quand même de bons marchands, de parfaits notaires, ou de brillants officiers, mais ils écrivaient mal le français, ne tenant presque aucun compte des règles les plus élémentaires de la syntaxe, variant leur orthographe à l'infini, mais il faut le dire, conservant presque toujours dans leur style une tournure bien française, qui révèle une correction de langage à laquelle on ne s'attend pas généralement.

Combien parmi les fils de bonne famille ne faisaient que passer au Collège, ou se contentaient de quelques leçons particulières, pressés qu'ils étaient d'entrer dans le service militaire ! Témoin M. de Contrecœur, qui fut plus tard commandant au fort Duquesne, et dont nous possédons bon nombre de lettres écrites à sa femme, au gouverneur général, et à différents officiers.

M. de Contrecœur était Canadien. Etudia-t-il jamais au Collège de Québec ? Nous n'en savons rien ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que rarement il nous a été donné de voir, en si peu de mots, une plus riche collection de fautes de toutes sortes, d'orthographe, de grammaire, etc. C'est le triomphe de l'écriture au son.

Il écrit un jour à Madame de Contrecœur : « Je né que le tan de ta cusé recepcion de tés lettre qui mont d'autant plus flatter qu'elle m'aprene que tu te portes assez bien. etc.

Et au gouverneur, M. de Vaudreuil : « Javais eut résson lor ce que jay hu l'honneur de vous marquée dans ma dernière que je prevoies que je me trouverest anbaraser pour faire faire le fort et ... » Et tout le reste est de cette force.

Evidemment, M. de Contrecœur maniait mieux l'épée que la plume, les circonstances l'ayant sans doute forcé de négliger l'une pour l'autre. En tout cas, il était entré très jeune à l'armée, et si nous avons cité cet exemple, c'est afin de faire voir qu'il ne faut pas trop se hâter de juger du français de l'époque par les spécimens que nous en a laissés tel ou tel personnage qui n'avait jamais été au collège ou qui n'avait fait qu'y passer.

Et ici, nous pourrions faire la même remarque au sujet de la calligraphie de ce temps-là. On est porté à croire que la plupart des écritures étaient presque illisibles à cette époque. Il ne faut rien exagérer. Certes, il y en avait qui écrivaient mal, très mal, comme il s'en rencontre encore aujourd'hui qui font le désespoir de ceux qui les lisent, et qui poussent les choses jusqu'au point de ne

pouvoir plus se comprendre eux-mêmes après un certain temps. Mais ce n'était pas là la règle générale, et pour ne parler que des élèves du Collège, plusieurs avaient une bonne sinon une belle écriture. Quelques uns, comme Germain Morin, Chs-Amador Martin, François Buisson, etc., avaient vraiment une belle main quand ils le voulaient. Ils auraient pu faire des copistes de premier ordre, même s'ils eussent vécu de notre temps. Si on en juge par les exemples que nous venons de citer et par plusieurs autres semblables, on peut dire, sans crainte de trop se tromper, que l'on portait une attention particulière à cette partie de l'enseignement au Collège et au Séminaire de Québec.¹

Nous ne sommes pas en mesure d'en dire autant au sujet de certaines matières sans lesquelles aujourd'hui un cours classique ne serait pas complet. Nous voulons parler de l'histoire et de la géographie.

Le P. de Rochemonteix nous apprend qu'au collège de Laffèche, l'histoire et la géographie s'enseignaient, dans les commentaires du moins, par les explications du professeur, lequel se servait du *Rationarium* du Père Petau. En 1645, le Père Labbé publia un abrégé d'histoire sacrée et profane. On eut ensuite les *Éléments d' Histoire* et de *Géographie* du P. Buffier et la *Géographie comparée* du P. Buet.

De tous ces ouvrages nous n'avons pu retrouver que la *Géographie* du P. Buffier, et encore, est-ce une copie manuscrite de date assez récente (1790).

Lorsque l'intendant Hocquart écrivait en 1736 au sujet des enfants des officiers et des gentilshommes au Canada : « Ils ignoraient les premiers éléments de la géographie et de l'histoire », disait-il donc vrai ? Nous n'en savons rien. Peut-être exagérait-il un peu, mais pour le moment nous n'avons rien pour le réfuter.

Il est certain toutefois qu'à Laffèche et dans la plupart des collèges de France, on enseignait l'histoire et la géographie ; le Père de Rochemonteix l'a prouvé surabondamment².

Voilà dans ses grandes lignes ce qu'était le cours de lettres au Collège de Québec. Nos renseignements sont incomplets, nous le savons, mais nous croyons quand même avoir donné dans ces quelques notes la preuve évidente que les Jésuites de la Nouvelle-France ne s'éloignèrent pas beaucoup des méthodes d'enseignement adoptées par ceux de la mère-patrie.

AMÉDÉE GOSSELIN, ^{pré}.

¹ Voir le Règlement du P. S.

² *Op. cit.*, vol. IV, pp. 123, et suiv.

Les Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest

—
Leurs luttes pour la conquête des fourrures et la suprématie de l'Ouest
Lord Selkirk et la colonie de la Rivière Rouge
1774-1821

—
(Troisième article)
—

BOURGEOIS LES PLUS EN VUE DE LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST—
NOMBRE DES SERVITEURS—DÉCOUVERTES DE SIR A. MCKENZIE—
FORT CHEPEWEYAN—CHANGEMENT DANS LA
CONSTITUTION DE LA COMPAGNIE

Les figures les plus marquantes parmi les bourgeois anglais de la compagnie furent : Benjamin et Joseph Frobisher, sir Alexander et Roderick McKenzie, Simon McTavish, Wm McGillivray, Duncan Cameron, Alex. Henry, David Thompson, John McDonnell, D. W. Harmon, John McDonald, James McKenzie, Cuthbert Grant et John G. McTavish. Jusqu'en 1804, Simon McTavish fut virtuellement le chef de l'association. De fait, on l'appelait « le premier », tant l'ascendant qu'il exerçait sur ses collègues était reconnu. Après sa mort, arrivée en 1804, son manteau tomba sur les épaules de Wm McGillivray.

Ces hommes, toujours en mouvement, dévorés d'une activité fébrile, se précipitèrent sur l'Ouest, comme sur une contrée à conquérir. Ils traversèrent même les Montagnes Rocheuses et couvrirent tout cet immense territoire de comptoirs et de forts. Ils avaient une armée de serviteurs à leur solde. A la fin du 18^e siècle, pour diriger leur énorme commerce, depuis les côtes du Pacifique jusqu'à Montréal, le chef-lieu de la société, ils employaient 50 commis, 71 interprètes et commis de 2^e classe, 1120 canotiers et 35 guides. Ce chiffre fut porté jusqu'à 2000 vers 1804. La traite rapportait par année, vers ce temps-là, 106,000 peaux de castor, 2,000 de martre, 11,800 peaux de vison, et 17,000 de fourrures diverses.

Le bourgeois le plus distingué de cette époque était, sans contredit, sir Alexander McKenzie. Il a laissé son nom dans l'histoire par les deux grandes expéditions qu'il a entreprises et qu'il a su, par son courage, mener à bonne fin.

En 1789, il descendit en canot d'écorce, accompagné de quatre Canadiens-Français, le cours d'eau qui depuis porte son nom. Il se rendit jusqu'à la mer polaire et fut le premier blanc à reconnaître le grand fleuve. Les noms de ses quatre compagnons de voyage méritent d'être enrégistrés. Ce sont : François Barrieau, Charles Doucette, Joseph Landry et Pierre Delorme. McKenzie ne dormit pas longtemps sur ses lauriers, avant de prendre de nouveau le chemin de la gloire.

En 1793, il eut l'honneur d'être le premier blanc à franchir les montagnes Rocheuses. Cinquante ans avant lui, le chevalier de La Vérendrye avait déjà gravi les premiers pics de ces montagnes et se disposait à se rendre jusqu'à la mer, lorsque l'abandon des sauvages qui l'accompagnaient le força, à regret, à renoncer à sa tâche. McKenzie, plus heureux que La Vérendrye, avait des Canadiens-Français pour le suivre et même lui tracer le chemin. Ils demeurèrent fidèles à leur chef jusqu'au bout. Voici les noms de ces intrépides voyageurs : Joseph Landry et Pierre Delorme, qui avaient été avec McKenzie en 1789, François Beaulieu, J.-Bte Bisson, François Comtois et Jacques Beauchamp. On retrouve toujours le nom de nos compatriotes dans toutes les expéditions lointaines, pénibles et glorieuses de cette époque.

Le fort le plus important du Nord était celui de « Chepeweyan », sur le lac Athabaska. Quatorze postes lui étaient tributaires. On y avait amassé une bibliothèque considérable. Il commença à perdre de son lustre, après la construction du fort Gibraltar, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

En 1790, la Compagnie adopta un amendement à sa constitution qui amena des résultats considérables. Au lieu de donner à ses principaux officiers un traitement fixe, elle leur assigna la moitié des profits de la traite. Cette mesure était très habile, car elle eut pour effet d'activer le zèle des officiers, en les intéressant au succès de la compagnie.

LA COMPAGNIE X. Y.—ACTES ARBITRAIRES DE LA COMPAGNIE
DU NORD-OUEST.—1795-1804

Nous avons constaté des divisions au sein de la Compagnie du

Nord-Ouest, dès sa naissance. Les allures de grand seigneur de Simon McTavish, qui était le personnage le plus influent, en firent naître de nouvelles. Ne pouvant supporter ses façons autoritaires et le sans-gêne avec lequel il traitait ses collègues, quelques-uns des bourgeois résolurent de faire bande à part. Sir Alexander McKenzie se mit à la tête des récalcitrants. Il se sentait blessé du peu d'attention qu'on avait portée à ses deux grandes expéditions. De fait, on lui avait presque reproché de s'être occupé à acquérir une gloire personnelle, plutôt que d'amasser des ballots de fourrures. En 1795, quelques membres de la Compagnie du Nord-Ouest se mirent à faire la traite pour leur propre compte, aux environs du lac Supérieur, sous les auspices d'une forte organisation appelée « Forsyth, Richardson & Co ». Ce fut l'origine de la Compagnie X. Y., également désignée plus tard sous le nom de « Sir Alexander McKenzie & Co ».

Ce dernier ne pouvant plus tolérer son chef, brisa ouvertement avec la Compagnie du Nord-Ouest et entra dans la Compagnie X. Y. Ces traiteurs connaissaient l'Ouest et s'empressèrent de bâtir des forts à côté de ceux de l'ancienne compagnie, au fort William et sur les rivières Rouge, Assiniboine et Souris. De là, ils se dirigèrent vers la rivière La Paix où ils s'établirent. C'est ainsi que les sauvages eurent trois compagnies à leur service. Cette rupture intensifia les haines entre traiteurs et donna lieu à une recrudescence de désordres incroyable. Heureusement que ce règne fut de peu de durée. Après la mort de McTavish, les esprits se calmèrent et l'union fut encore une fois cimentée avec les déserteurs. Par le traité de paix, les membres de la Compagnie X. Y. reçurent un quart des actions et le droit d'effectuer la vente des pelleteries et les achats des marchandises par leurs agents, dans la même proportion. Cet arrangement attestait, il est vrai, un accord, mais la soudure restait.

Les actions de la Compagnie du Nord-Ouest étaient divisées en cent parts, dont 25 furent assignées aux membres de la Compagnie X. Y. Des maisons de commerce de Montréal possédaient le plus grand nombre des actions. Chaque action donnait droit à un vote aux assemblées annuelles tenues au fort William. Les absents pouvaient voter par procuration.

La Compagnie du Nord-Ouest était alors toute-puissante et entendait bien conserver les avantages de sa position. En 1801 et 1806, un traiteur du nom de Dominique Rousseau envoya

quelques canots au fort William. Les membres de la Compagnie du Nord-Ouest lui suscitèrent mille difficultés et virtuellement le chassèrent du pays. Ils lui firent comprendre, par des procès arbitraires, que la loi du plus fort était la meilleure dans cette région-là. Il voulut se rendre au lac La Pluie. Ils lui barrèrent le chemin et ses serviteurs durent abandonner l'entreprise pour ne pas périr. Cette conduite ne saurait être trop condamnée, car après tout ce brave traiteur avait bien autant de droit que la Compagnie de faire le commerce des fourrures.

LA COLONIE DE LORD SELKIRK.—DISCUSSION SUR LA CHARTE DE LA
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.—CONFLITS AVEC LA
COMPAGNIE DU NORD-OUEST

Thomas Douglas, cinquième comte de Selkirk et Baron de Daer, descendait d'une famille illustre, qui s'était couverte de gloire, dans la journée de Bannockburn. Le célèbre poète Écos-sais, Robert Burns, a consacré quelques-uns de ses chants à la mémoire du clan des Douglas.

Touché de l'état de gêne des montagnards écossais, il entreprit un mouvement d'émigration en Amérique, afin d'améliorer leur sort. En 1803, il fit transporter 800 de ses compatriotes à l'île du Prince Édouard, où ils s'établirent d'une manière avantageuse. Au cours d'un de ses voyages à Montréal, le noble lord prit des renseignements minutieux sur l'Ouest, auprès de la Compagnie du Nord-Ouest, et décida de se tailler un domaine dans nos prairies. Il commença par acheter en 1811 quarante parts, c'est-à-dire, les deux cinquièmes des actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'assurant par là même le contrôle des affaires de cette compagnie. Il se fit ensuite céder 116,000 acres carrés de terrain, à la seule condition de les coloniser. Ce territoire, auquel il donna le nom d'Assiniboia, constituait un véritable royaume.

Malgré les difficultés inhérentes à une entreprise de ce genre, Selkirk poursuivit avec constance et fermeté, le projet de fixer des colons sur ses terrains. La guerre à mort que se livraient les deux compagnies rivales paralysa ses efforts et ruina en partie ses établissements. On peut dire toutefois qu'il ne dépendit pas de lui, que sa colonie ne fût pas prospère. Une fois le projet lancé, il n'abandonna pas ses colons et les entoura au con-

traire de sa protection et de ses soins. Il paya de sa personne et de sa bourse pour les secourir. Quel que soit le jugement de l'histoire sur l'opportunité de cet établissement, à une époque où le pays était sans communication régulière et rapide, on ne refusera pas à lord Selkirk des intentions pures et philanthropiques et des visées supérieures sur l'avenir du pays.

Il n'y avait chez lui rien de mesquin ni d'étroit. Il n'hésita pas à favoriser les missionnaires catholiques à la Rivière Rouge et concéda à Mgr Provencher la seigneurie que possède actuellement l'archevêché de Saint-Boniface. Bref, lord Selkirk était un homme de grande distinction, un patriote éclairé, chez qui la noblesse de cœur égalait celle de l'origine.

Il expédia dans le pays quatre détachements de colons qui se succédèrent pendant les années 1811, 1812, 1813 et 1815. Ces émigrants, en arrivant à la baie d'Hudson, durent hiverner près du fort de la Compagnie, vu que la saison était trop avancée pour se rendre la même année à la Rivière Rouge, à l'exception du contingent de 1815.

Le nombre total de ces émigrants s'élevait à 283. Le capitaine Miles MacDonnell accompagnait la première expédition. Cet officier était catholique et amena avec lui le Père Bourque (ou Burke), qui hiverna à la Baie et retourna en Angleterre l'année suivante. A la suggestion de Selkirk, son agent, Miles Macdonnell, fut nommé gouverneur de la colonie. C'est ainsi que les catholiques peuvent réclamer l'honneur d'avoir été représentés dans la personne du premier gouverneur de la Rivière Rouge.

Pendant l'hiver, les colons avaient l'habitude de se rendre à Pembina, afin de bénéficier de la chasse du buffalo, et revenaient sur leurs terres au printemps suivant. Pendant leur séjour à Pembina, le fort Deer fut construit à leur intention. Les buffalos étaient plus abondants à cet endroit qu'à la Fourche, parce que les vallées des montagnes Pembina et Tortue leur offraient un meilleur abri pendant l'hiver. Ils trouvaient également des pâturages plus faciles sur les coteaux que dans les prairies, où la neige était plus épaisse.

La bonne entente ne cessa d'exister entre les Métis et les colons. De fait, les premiers, plus habitués que les seconds à se tirer d'affaire dans cette contrée, et à chasser le gibier, leur rendirent des services inappréciables. On se demande si vraiment ceux-ci auraient pu se maintenir dans le pays sans l'assistance

ingénieuse et désintéressée des Métis. Il est bon de constater que ces deux groupes de l'ancienne population, quoique de croyance et de langues différentes, ne cessèrent, par la suite, d'entretenir des rapports d'amitié et de sympathie.

La Compagnie du Nord-Ouest voyait avec peine ces nouveaux venus s'établir dans le pays. Elle craignait naturellement qu'ils ne fissent cause commune avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les rapports entre les colons et la Compagnie du Nord-Ouest étaient déjà tendus, lorsque la proclamation du gouverneur Macdonnell fit éclater l'incendie qui couvait sous la cendre.

Le 8 janvier 1814, le gouverneur défendait sous peine de confiscation, à toute personne faisant le commerce des fourrures, d'emporter des provisions en dehors de la colonie. Sans doute, cette mesure paraissait arbitraire et vexatoire. Il convient de dire néanmoins que la guerre avec les États-Unis rendait le ravitaillement de la Rivière Rouge précaire et difficile, et que, de plus, les colons et ceux qui étaient attendus n'avaient aucune ressource. C'était dans un but humanitaire et de nécessité urgente que le gouverneur s'était décidé à adopter cette mesure. Macdonnell prétendait d'ailleurs que son maître était le propriétaire absolu des terres qu'il avait obtenues de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et que comme tel il avait le droit exclusif d'y faire la chasse et la pêche. Il considérait même que lord Selkirk avait le droit d'empêcher les traiteurs de couper du bois, sur ce territoire, même pour se chauffer.

A ce compte-là la Compagnie du Nord-Ouest était vouée à une ruine inévitable. Exclue des domaines de Selkirk, il lui eût été bien difficile de pénétrer dans les autres parties du Nord-Ouest, où elle avait des forts, sans traverser la zone défendue. Des prétentions de ce genre, entraînant des conséquences si extraordinaires, auraient eu besoin d'être appuyées sur des autorités indiscutables, pour s'imposer au respect et à l'obéissance des traiteurs.

Il n'y a aucun doute que le gouverneur croyait que les titres de lord Selkirk étaient à l'abri de tout doute, et que les nécessités du moment le justifiaient de mettre en vigueur les droits de son seigneur. La bonne foi du gouvernement et les nécessités extrêmes des colons menacés de famine expliquent, si elles n'excusent pas absolument, la conduite de Macdonnell. Il ne faut pas perdre de vue cependant que Selkirk dérivait ses titres de pro-

priétaire d'une concession faite par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et que, par conséquent, il ne pouvait réclamer des droits supérieurs à ceux de son auteur.

Il faudrait donc examiner si cette compagnie pouvait, en vertu de sa charte, traiter comme intrus quiconque foulaient le sol du Nord-Ouest, et lui interdire, comme les seigneurs du moyen-âge, l'air, l'eau, le bois, la terre, et tout ce qu'elle contient, « roche qui roule et eau qui coule ». La discussion de cette question nous entraînerait trop loin. Je me contenterai de mentionner les objections les plus sérieuses qu'on opposait à l'exercice des droits de cette célèbre charte.

1° La Couronne n'avait pas le droit, sans l'assentiment du Parlement impérial, d'aliéner un territoire plus vaste que la Grande-Bretagne. Le souverain ne peut pas céder une colonie, attendu qu'elle appartient à la nation.

2° La charte contient une clause spéciale excluant de l'octroi toute contrée déjà cédée à un souverain chrétien ; or, le 29 avril 1627, c'est-à-dire 43 ans avant l'existence de cette charte, Louis XIII avait donné ces mêmes territoires à la Compagnie de la Nouvelle-France.

3° Par le traité de Ryswick, conclu en 1696, toute la Baie d'Hudson fut cédée à la France et aucune réserve ne fut stipulée en faveur de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

4° D'après le droit international, une simple formalité de prise de possession ne suffit pas pour acquérir un domaine à la Couronne. Il faut qu'elle soit suivie d'actes d'occupation réelle, pour qu'elle puisse être opposée à un possesseur subséquent qui s'établit dans le pays. Or, la Compagnie de la Baie d'Hudson laissa les Français découvrir et occuper le pays et permit ensuite aux traités d'y ériger des forts. Ses droits, si jamais elle put en réclamer, se trouvent ainsi périmés. Les droits acquis, avec l'assentiment tacite des prétendus propriétaires, devaient être respectés.

5° Le pays appartenait à la France qui, par le traité de Paris, le rétrocéda à l'Angleterre.

6° La Compagnie comprit elle-même que sa charte était attaquable, puisque, en 1690, elle la fit confirmer pour sept ans par le Parlement impérial.

Ce qui précède nous prouve que les droits de la Compagnie n'étaient pas aussi clairs que le pensait le gouverneur. Sans nous

arrêter davantage à discuter ce grave problème, disons sans tarder que Macdonnell se mit en frais de traiter les employés de la Compagnie du Nord-Ouest comme des étrangers dans sa seigneurie.

En sa qualité de magistrat pour les territoires sauvages, il émit un mandat qu'il fit exécuter par John Spencer. Ce dernier se rendit à un des forts de la Compagnie du Nord-Ouest, situé sur la rivière Souris. Il enfonça les portes du magasin et s'empara de 600 sacs de *pemmican*, pesant chacun 85 livres, et les transporta au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Brandon. De ce chef, il enlevait à la compagnie rivale le dépôt principal de ses ravitaillements et embarrassait sérieusement ses employés qui comptaient sur cette ressource pour leur soutien.

La nouvelle de ce coup d'état se répandit aussitôt et fut suivie d'une explosion de colère et de menaces de la part de la Compagnie du Nord-Ouest. Je tiens à ajouter ici que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'insista jamais sur ses droits d'interdire l'entrée du pays à qui que ce soit. Elle eut le bon esprit de laisser dormir dans le domaine spéculatif la plupart de ses privilèges. La prise d'un fort de la Compagnie du Nord-Ouest ne constitue qu'une exception à sa conduite ordinaire. La détresse qui régnait alors dans la colonie explique, si elle ne peut le légitimer, cet acte abusif d'autorité.

L.-A. PRUD'HOMME.

UN PARTI CATHOLIQUE EN PAYS PROTESTANT

(*Dernier article*)

KUYPER AU POUVOIR

Une première difficulté se présentait devant la nouvelle administration : celle-ci se trouvait en minorité dans la première chambre. Mais outre que les libéraux avaient vu leur majorité s'y réduire à dix, ce qui était d'un heureux présage pour la coalition et l'autorisait à escompter le triomphe au prochain renouvellement d'un tiers du sénat en 1908, Kuyper accep-

tait l'alternative de dissoudre la première chambre et d'en appeler au peuple, si celle-ci faisait mine d'entraver l'action du gouvernement.

Kuyper se montra politique de premier ordre, laborieux, énergique, juste, impartial, fidèle à lui-même. Devant la gauche qui lui reprochait d'accaparer le titre de « chrétien », comme si les lois proposées par lui étaient plus chrétiennes que les leurs, il affirmait que l'idée d'un parti chrétien n'était pas celle que s'en pourrait faire l'opposition, mais qu'il fallait s'en rapporter à la notion que s'en forment les partis chrétiens eux-mêmes. « Ce n'est pas l'élément mystique du christianisme qui est ici en jeu, disait-il, mais uniquement les obligations qui découlent de la religion chrétienne pour la vie civile et particulièrement pour la vie de l'Etat.

Encore, à la gauche qui déplorait (avec quelle sincérité émue !) qu'on eût divisé la nation en deux tronçons, opposant croyants et incroyants, il répondait que le nouveau gouvernement se bornait à constater un état de chose qu'il n'avait ni voulu ni créé.

Les libéraux se plaignaient, en outre, que Kuyper fût preuve de partialité dans les nominations de fonctionnaires. Kuyper ripostait qu'il n'avait jamais suivi en cela la pratique des libéraux, en éliminant les adversaires politiques ; qu'au contraire, il n'avait pas reculé devant la nomination de libéraux ; qu'au reste, il ne prétendait pas imposer de fonctionnaires calvinistes dans les régions catholiques, ni de fonctionnaires catholiques dans les districts protestants. Seuls les socialistes seraient exclus, parce que, par leurs principes, ils reniaient l'honneur d'être citoyen. Comme on sent dans ce langage la force des convictions franches et profondes, convictions qui exigent qu'on soit éclairé et sincère !

En 1903, éclata soudain une grève formidable qui avait été préparée dans l'ombre par les socialistes. La grève des chemins de fer trouva le gouvernement au dépourvu, par suite de la réduction des effectifs militaires. Le ministère ne pouvant intervenir efficacement, les compagnies capitulèrent.

Pour éviter le retour de pareil incident, le gouvernement présenta une série de mesures auxquelles les socialistes firent une opposition des plus turbulentes. Mais, quand il fut compris que le gouvernement, sans se soucier des clameurs populaires, allait son chemin bien résolu à imposer ses lois, les socialistes décre-

tèrent une grève générale des transports qui éclata trois jours après décision prise. Mais Kuyper avait prévu l'orage : le matin même, les grévistes trouvèrent toutes les gares occupées par les troupes, les lignes gardées, les ponts les plus importants protégés par des vaisseaux de guerre, et le service des trains fonctionnant grâce aux employés *chrétiens* qui, avec le concours des militaires et des élèves-ingénieurs ou machinistes, continuaient leur travail. La grève fut vaincue, l'une des plus importantes qui se soient produites jusqu'ici en Europe. ¹

La droite reprit ensuite ses projets, pour compléter la réforme de l'enseignement, dans le sens de la liberté. Elle s'occupa surtout de l'enseignement supérieur. Entre autres mesures, on présenta des lois pour accorder aux universités libres le droit de conférer des grades, permettre à l'initiative privée la faculté de créer des chaires spéciales dans les universités de l'Etat, attribuer des subsides aux gymnases libres. La seconde chambre accepta tout ; mais la première, de majorité libérale, (d'où obligation de voter contre la liberté !) rejeta tout. La crise était ouverte. Renoncer à ses projets, la droite n'y songea même point. Démissionner ? Le ministère examina la question et décida de persévérer. Il restait à dissoudre la première chambre, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1848. Malgré de graves objections soulevées par des membres influents de la droite, Kuyper se décida au coup d'Etat. Le vote du rejet avait eu lieu le 14 juillet 1904 ; le décret royal de dissolution parut le 19 ; le 3 août, les élections donnaient au ministère dans la première chambre une majorité de 31 contre 19.

UN INTERRÈGNE LIBÉRAL

Kuyper, que sa main de fer ne rendait pas déjà populaire à ses adversaires, devint, à partir de ce moment, leur bête noire.

Exaspérés, implacables et farouches, ils concentrèrent leurs efforts contre le leader chrétien qu'ils commencèrent à vilipender

¹ La grève éclata le 7 avril ; le 9, les projets de loi sont adoptés par 86 contre 6 dans la seconde chambre ; le 11, dans la première, à l'unanimité ; le 14, la grève prenait fin.

dans une furieuse campagne de presse. A l'animosité contre Kuyper s'ajoutait la haine du christianisme. Van Houten, un des chefs, écrivait : « L'essentiel est de combattre l'Eglise et ses alliés. » ; un autre, de Louter, ajoutait : « Avant tout, il faut s'affranchir de la domination cléricale. »

A ces provocations, Kolkman, successeur de Schæpman, répondit par la recommandation d'une union plus étroite avec les anti-révolutionnaires pour « éviter le malheur d'un État sans Dieu. » Jamais l'entente ne fut si complète.

Bientôt, la campagne électorale commença ; elle se poursuivit avec une extrême virulence ; toutes les colères des libéraux se concentrèrent sur Kuyper ; un cri de guerre retentissait : « A bas Kuyper ! » « Tout, excepté Kuyper ! »

Le peuple se laissa émouvoir par cet appel : la gauche l'emporta ; libéraux et socialistes recueillirent 52 contre la droite 48.⁽¹⁾

Ce fut un long cri de triomphe : « Kuyper est tombé ! » « Kuyper est à bas !

Après réflexion, on fut surpris du résultat. Cependant, il importait de ne pas oublier qu'aucun gouvernement, depuis 1848, n'avait survécu aux élections. Mais il y avait une autre cause plus tangible : les Frisons catholiques manquèrent à l'esprit de discipline en refusant de voter pour des anti-révolutionnaires, et, de ce fait, la droite perdit trois sièges.

Les libéraux eux-mêmes, quand furent calmés les emportements, demeurèrent inquiets, en constatant que, par leur faute, à eux libéraux, les socialistes se trouvaient les maîtres de la situation.

Kuyper démissionna. Il s'agissait de former un nouveau ministère, entreprise d'une difficulté extrême. Plusieurs rêvèrent d'une union conservatrice contre les éléments démocratiques. De cette façon, les cadres de la droite seraient brisés. On lui fit des avances qu'elle repoussa, en disant qu'elle ne descendrait pas du terrain solide des principes pour se jeter dans un opportunisme plein d'incertitude.

¹ La gauche ; 11 vieux libéraux ; 23 unionistes, 11 démocrates libéraux, 6 démocrates socialistes, 1 socialiste indépendant.

Voici pour la droite le tableau des élections de 1901 et 1905 :

1901-25 catholiques, 22 anti-révolutionnaires, 1 chrétien-historique.

1905-25 catholiques, 15 anti-révolutionnaires, 8 chrétiens-historiques.

Les libéraux durent tout de même se décider: Borgésius accepta de former un ministère dont il ne ferait pas partie; il s'appuyait sur un précédent pour agir ainsi. Thorbeke avait donné naguère cet exemple qu'on avait d'ailleurs blâmé. La droite ajoutait en badinant qu'entre Thorbeke et Borgésius la distance était grande: « *Quod licet Jovi non licet bovi!* » disait-on, avec une lourdeur teutonne.

Kuyper avait démissionné le 1^{er} juillet; le 4 septembre seulement Borgésius tenait son premier-ministre, de Meester, homme de seconde main, tous les chefs s'étant récusés.

Ce ministère d'impuissance essaya de gagner du temps; il promit d'abord de ne pas revenir sur les lois d'enseignement; la droite consentit à appuyer les mesures du gouvernement sur la réglementation du travail et les fit triompher. Par contre, les socialistes s'étaient détachés tout à fait des libéraux en qui ils voyaient des bourgeois livrés au capital.

Le gouvernement se risqua ensuite à présenter un projet de réforme militaire¹ qui fut repoussé. De Meester se retira. Un interrègne de deux mois suivit pendant lequel la droite refusa de gouverner.

Sur ces entrefaites, eurent lieu des élections qui devaient préparer le remplacement d'un tiers du sénat; ce fut une déroute sans pareille pour les libéraux² qui comprirent que leur rôle était fini. De Meester, qui avait repris son poste après qu'on se fut aperçu que personne ne consentait à gouverner, fut défait sur la loi militaire (1907). Le ministère mourait, disait-on, des suites « des promesses électorales ! »

LE RETOUR DE LA COALITION CHRÉTIENNE

Heemskerk, fils de l'ancien ministre conservateur, anti-révolutionnaire, accepta enfin de former un ministère, malgré le sentiment de Kuyper, redevenu chef du parti et que la droite ne suivit pas en cette circonstance.³

¹ Nous n'entrons pas dans les détails; cela nous conduirait trop loin.

² Le discours de Viviani en France, où il proclamait « éteintes les étoiles du ciel » avait effrayé l'opinion en Hollande et contribué à l'échec des libéraux.

³ 5 ministres anti-révolutionnaires, dont un représentait les idées de Savornin-Lohman; 3 ministres catholiques. De plus, 2 ministres sans attaches politiques, à la guerre et à la marine.

Heemkerk comptait que la gauche qui redoutait les élections ne ferait pas d'opposition obstinée ; son calcul se trouva exact. Il reprit en sourdine les articles les moins provoquants de Kuyper. En somme, c'était surtout un programme d'attente. Il présenta néanmoins une loi qui accordait des subsides à l'enseignement secondaire libre.

Une crise financière terrible (1907-1908) risquait de compromettre le ministère, quand un événement heureux vint détendre les esprits. Il s'agissait de la naissance d'une princesse. Elle s'était fait attendre si longtemps, les Hollandais avaient redouté tellement de voir un prince allemand succéder à la reine Wilhelmine que la joie éclata délirante, folle, étonnante chez un peuple d'ordinaire si flegmatique : ce furent des illuminations spontanées, des chants en plein air, des rondes populaires. La droite avait le vent en poupe ; c'était l'heure des élections. Elles furent des plus calmes. Les libéraux se sentaient impuissants à reprendre le pouvoir. Selon leur habitude, ils inclinèrent du côté socialiste, quitte à lui tourner le dos plus tard. Ils essayèrent à nouveau de brandir le spectre de Kuyper ; mais il paraît que le peuple en avait assez de l'épouvantail ; il ne se laissa pas affoler ; le cri des libéraux n'eut pas d'écho.

L'union de la droite était compacte ; chez les catholiques, pas un dissentiment ; chez les anti-révolutionnaires, Kuyper et Savornin-Lohman se donnaient la main. Les principaux articles du programme électoral portaient les points suivants : droit électoral pour les chefs de famille, assurance obligatoire contre l'invalidité de la vieillesse, relèvement des tarifs douaniers pour subvenir aux frais de ces retraites ouvrières, égalité plus complète de l'enseignement libre et de l'enseignement public. Les catholiques ajoutèrent au vote familial la représentation proportionnelle. Pour maintenir l'union plus étroite, ils se désistèrent de prétendre à deux ou trois sièges qui pouvaient leur revenir, et s'en tiurent aux 25 sièges qu'ils possédaient déjà.

Le scrutin dépassa l'attente (juin 1909) : la droite obtint 60, dont 25 catholiques, 23 anti-révolutionnaires, 11 chrétiens historiques. La gauche était réduite à 40 ; il ne restait plus que 4 vieux libéraux ; en revanche 7 socialistes avaient franchi l'entrée de la chambre. Notre tâche finit ici.

La droite gouverne depuis ; son influence au Parlement est numériquement supérieure à celle de ses idées dans le pays.

D'après la représentation proportionnelle, ayant obtenu une majorité de 80,000 voix, elle devait n'avoir que 55 députés.

Rien ne peut l'empêcher jusqu'aux prochaines élections d'exécuter son programme éducationnel et son programme social ; dans la seconde chambre elle commande une majorité de 20, ce qui est le chiffre le plus considérable atteint depuis 1848, et de 12 à la première.

“ Les catholiques hollandais sont parvenus, non pas seuls, mais avec l'aide de leurs alliés, au même point historique que les catholiques belges, en 1884. Leur méthode a été autre, la lutte plus dure, le chemin parcouru plus long.” Ça été une “ascension graduelle et continue, fruit de l'organisation solide, de la volonté tenace, de l'effort persévérant.”

JEAN-PIERRE SAUVAGEAU.

Saint-Boniface, mai 1910.

PAGES ROMAINES

QUATRE DOCUMENTS PONTIFICAUX

Que d'événements depuis la dernière chronique, et quels événements!!! C'est d'abord ce que l'on a appelé « une révolution religieuse », le décret *Quam singulari* relativement à la première communion des enfants, qui a bouleversé tant d'âmes, et au sujet duquel des foyers les plus religieux s'est exhalé un concert de gémissements contre l'imprévu de la loi nouvelle, et l'intransigeance de la réforme.

Les catholiques qui ont récriminé semblent ignorer que les théologiens les plus qualifiés s'élevaient depuis longtemps contre les exigences du protocole emprunt du formalisme janséniste, qui réglait en un grand nombre de pays le premier acte de la vie eucharistique du chrétien. Vers 1867, une publication que dirigeaient deux prêtres distingués, l'abbé Bouix, qui devait devenir une des lumières du concile du Vatican, et l'abbé Hautcœur, un des futurs recteurs de l'Université de Lille, en Flandre, entreprirent une campagne contre les usages qui, depuis le Concordat français, prévalaient dans tous les diocèses de France. Un autre organe, alors accrédité dans beaucoup de presbytères, la *Vérité*, du célèbre abbé Migne, accueillit plusieurs lettres où de vénérables curés demandaient que le clergé de France cessât de déroger aux pratiques de l'Eglise Romaine.

Une lettre, autrefois adressée par Pie IX aux évêques de France, avait fait entendre qu'un jour prochain viendrait où le Saint-Siège soustrairait la jeunesse aux injonctions uniformes d'une coutume que repousse l'unanimité des peuples catholiques.

L'esprit de système a toujours heurté la sagesse romaine. Le Saint-Siège sait que l'âme des enfants ne saurait se prêter aux mensurations de la toise. Exiger qu'à une telle date, à telle minute, cinquante ou cent enfants s'illuminent des mêmes clartés et s'échauffent de la même flamme, c'est adresser à la grâce des sommations qu'elle a le droit de décliner, et lui fixer des rendez-vous qu'excluent également la liberté de l'homme et la liberté de Dieu : « L'Esprit souffle où il veut. »

Sans doute, le synchronisme des attitudes et des gestes peut momentanément créer une ambiance favorable à la ferveur et déterminer une émotion générale dont profitent les tièdes. Mais à cet embrasement éphémère et factice ne voit-on pas succéder trop souvent un froid glacial ?

Que de premières communions infécondes ! Au lieu d'introduire l'enfant dans la Cité mystique, trop souvent, la cérémonie marque la fin de la vie religieuse. Combien de fois, hélas ! la première communion a été la dernière¹. Dès le soir, en même temps que meurt la flamme des cierges de l'autel, s'éteint dans le cœur de l'enfant l'étoile qu'y avait si péniblement allumée le prêtre.

Sans doute, parfois, au lit de la mort, la soudaine vision de la grande journée réveille une étincelle de foi sur les cendres des croyances éteintes et procure à quelques privilégiés les consolations d'une heureuse agonie. Mais ces dénouements indemnisent-ils l'Eglise du préjudice que lui causèrent de longues années vides d'œuvres ?

Hélas, tous les peuples n'ont pas la foi du peuple canadien, et c'est pourquoi la stérilité de tant de dévouements sacerdotaux, et la faillite de tant de fêtes devaient un jour obliger le Souverain Pontife à jeter un regard sur le monde entier, à approfondir son présent, son passé, son avenir. Du haut de son observatoire sublime, Pie X a surtout vu demain. Demain, c'était une immense plaine que blanchissent des ossements ! Il fallait souffler la vie à cette nécropole ; il fallait faire sortir de ses sépulcres cette masse amorphe, cette cité mortuaire, ce peuple sans idéal qui ne participe à la Cène sacrée que pour en répudier aussitôt les vertus et les joies. Le décret pontifical *Quam singulari* opérera cette résurrection.

« Hélas, dit un grand publiciste français, dont nous empruntons les termes, hélas ! Port-Royal ne comptait ni sur les certitudes transcendantes, ni sur les forces surnaturelles que la foi confère. Pédagogues ordonnés et formalistes, les disciples de M. Singlin et de M. de Sacy, au lieu d'abandonner l'enfant aux mouvements de la grâce, préféraient le soumettre aux contraintes d'une mécanique doctrinale. »

Les succès extérieurs de cette scolastique nous leurrèrent sur ses périls. Tout enseignement trébuche dans l'automatisme, et toute doctrine finit par moins croire à l'efficacité de la divine Lumière qu'à l'infailibilité de sa méthode.

Avec saint Jean, avec les Pères, avec toute l'Eglise, Pie X, pour illuminer l'enfant, se fie surtout à la lumière surnaturelle « qui éclaire tout homme venant en ce monde ». L'idolâtrie de l'alphabet ne corrompt pas son cœur. Dans un temps où la sottise dresse des autels à la lettre moulée, le Souverain Pontife écoute la parole du Christ appelant à Lui les petits enfants ; il a devant les yeux Jeanne d'Arc qui ne connaissait que son *Pater*, et qui, pour sauver la France et confondre ses juges, n'eut besoin que d'écouter les voix intérieures dont s'enchantait sa jeune âme.

¹ Ce triste fait ne s'est jamais réalisé, Dieu merci, dans notre pays, sauf le cas de mort subite au lendemain de la première communion. RÉU.

Au décret *Quam singulari* a succédé la lettre pontificale adressée aux archevêques et évêques de France et portant condamnation du *Sillon*. Les souvenirs des beaux temps du *Sillon* y sont évoqués, les rapports du *Sillon* avec l'autorité ecclésiastique y sont ensuite rappelés, les théories sociales du *Sillon* y sont exposées, non moins que l'esprit et les méthodes du *Sillon*, l'action sillonniste et l'action catholique, l'attitude du clergé et l'action sociale. Finalement le document enseigne les mesures pratiques par lesquelles le Pape sanctionne sa lettre. Depuis longtemps déjà, le *Sillon* était devenu l'organisation la plus dangereuse du libéralisme, du modernisme en France, et détruisait dans le clergé et les catholiques l'unité de pensée et de foi. Les bonnes intentions du fondateur du *Sillon* et de ses collaborateurs en devenaient le principal danger, et tandis que la majorité de l'épiscopat français dénonçait le péril des témérités des sillonnistes, quelques évêques les défendaient sans se lasser. En dehors des articles sans nombre pour et contre les idées du *Sillon* qui ne cessaient de paraître dans la presse de toutes nuances, de puissants écrivains, tels qu'Albert Monnier, et surtout Emmanuel Barbier, attaquèrent le *Sillon* en des livres qui se succédaient à de courts intervalles, dénonçant le péril, comme la sentinelle avancée pousse des cris répétés et perçants à la vue de l'ennemi qui approche. Ce furent : Le *Sillon* et l'épiscopat ; Les erreurs du *Sillon*, erreurs de doctrine, erreurs sociales, erreurs de polémique et de conduite : Les idées du *Sillon*, examen critique ; Le *Sillon*, qu'a-t-il répondu ! La décadence du *Sillon*, histoire documentaire. De tous les côtés les yeux étaient tournés vers Rome, qui seule a l'autorité pour trancher les questions controversées et rendre la paix aux âmes troublées. Rome parla enfin :

« Nous avons hésité longtemps, Vénérables Frères, dit Pie X au début de sa lettre, à dire publiquement et solennellement Notre pensée sur le *Sillon*. Il a fallu que vos préoccupations vinssent s'ajouter aux Nôtres pour Nous décider à le faire. Car Nous aimons la vaillante jeunesse enrôlée sous le drapeau du *Sillon* et Nous la croyons digne à bien des égards d'éloge et d'admiration..... Un jour vint cependant où le *Sillon* accusa pour les yeux clairvoyants des tendances inquiétantes. Le *Sillon* s'égarait : pouvait-il en être autrement..... ? »

Il serait téméraire de comparer les divers documents pontificaux entre eux, on peut dire cependant de celui-ci qu'il porte en toutes ses lignes l'empreinte de la grande bonté de l'Eglise, de son incomparable sagesse, et de sa toute puissance doctrinale. Cette lettre est une de celles qui se refusent à l'analyse et dont on achève la lecture en saluant la divine Lumière qui s'échappe de chacune de ses paroles.

Vaincus par l'éclat de ces célestes clartés, les sillonnistes, loin de se révolter, ont redit l'antique réponse de Saul sur le chemin de Damas : « Seigneur, que faut-il que nous fassions ? » et ils ont obéi.

* * *

Le troisième événement de ces derniers temps est le nouveau *Motu proprio* de Pie X, poursuivant dans ses derniers retranchements le *modernisme* pour qu'il ne continue pas à s'infiltrer dans le clergé. Un serment qui, par son étendue, embrasse toutes les erreurs contemporaines, est désormais imposé non seulement aux évêques, curés, chanoines, professeurs, mais aux simples confesseurs, et à ceux qui, même à titre précaire, comme les prédicateurs de carême ou d'aveil, sont appelés à prêcher la doctrine au peuple.

Enfin, le dernier événement est la lettre de Pie X sur le modernisme dans la littérature adressée, au professeur G. Decurtins, de l'Université catholique de Fribourg, pour le féliciter au sujet de ses études sur le « modernisme littéraire ».

La *Correspondance de Rome* a publié dernièrement dans ses colonnes une partie de cet ouvrage. L'étude et la critique de l'auteur, qui écrit en allemand, portent sur les œuvres de deux romancières qui comptent, paraît-il, de nombreux lecteurs dans les milieux catholiques: Mesdames Handel-Mazetti et Von Stach. Mais l'auteur dénonce en général le danger de toute une littérature où l'idée moderniste est présentée dans le cadre de roman ou de la nouvelle, ou sous la forme de l'essai critique.

Dans la lettre qu'il écrit au professeur de Fribourg, Pie X déclare que cette nouvelle forme de propagande adoptée par les modernistes préoccupe depuis longtemps l'autorité ecclésiastique, et à juste titre, car il est plus difficile de défendre les fidèles contre le danger de ces œuvres littéraires que contre celui d'ouvrages scientifiques ou théologiques. Le Saint Père dénonce particulièrement que, dans une série de livres écrits en diverses langues, on s'applique à rabaisser la culture catholique, et à exalter une vaine religiosité et un idéalisme vague basés sur le sentiment individualiste, en dehors de toute règle et tout frein imposés par l'autorité compétente. Il condamne une fois de plus

« l'erreur fondamentale d'une philosophie en vogue qui nie la possibilité d'atteindre la vérité absolue, et réduit par suite toute religion à une forme incomplète et changeante, utile à l'homme pour satisfaire sa tendance au surnaturel et rien de plus ».

La littérature moderniste, dit le Saint Père, doit être hautement réprouvée et vivement combattue par tous les catholiques, et c'est surtout aux éducateurs et professeurs, et à ceux qui écrivent dans les journaux, qu'il appartient de répandre dans la jeunesse le goût de la littérature sincèrement catholique, et d'exalter à leur tour le mérite des œuvres que le catholicisme a inspirées.

—
DON PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

—
Elementa Philosophiæ Christianæ ad mentem Thomæ Aquinatis exposita, auctore S.-A. LORTIE. Tomus Tertius.—Ethica seu philosophia moralis.

Ce nouveau volume est le troisième et dernier du Manuel de Philosophie, publié par M. l'abbé Lortie. Il couronne très heureusement cet ouvrage; car, s'il possède toutes les qualités de ses aînés, il a en plus quelque chose de neuf et de personnel, que l'on ne retrouve pas, au même degré, dans les tomes précédents.

Comme toujours la disposition des matières est nette et méthodique. Un point, toutefois, demanderait à être éclairci. On conçoit aisément que la conscience morale, étant la règle prochaine des mœurs, suive et précise la loi, qui en est la règle éloignée. On s'explique moins que la conscience soit placée parmi les principes extrinsèques des actes humains, puisqu'elle est un jugement pratique proclamant le devoir immédiat. Aussi, saint Thomas n'énumère-t-il parmi les principes extérieurs de nos actes que le diable nous inclinant au mal, et, pour nous mouvoir au bien, Dieu, qui nous instruit par la loi, et qui nous aide par la grâce. (2.-2. 90).

Voilà pour l'ordre général.

L'article consacré à la conscience morale expose une série de règles fermes et sûres. Mais, au sujet de la dernière, qui, du reste, n'est pas spéciale à l'auteur, ne peut-on pas se demander si, en concurrence de deux opinions, dont l'une est vraiment et solidement probable, l'autre opinion peut être dite plus probable? Et si elle demeure réellement plus probable, c'est-à-dire plus vraie, comment l'esprit humain, qui est fait pour la vérité, qui y cherche sa règle et sa vie, et qui ne réclame l'assentiment de la volonté que dans la mesure de la vérité qu'il possède, comment l'esprit humain pourra-t-il, sans renoncer à sa nature, abandonner une vérité plus complète et plus certaine, pour une vérité moindre et plus douteuse?— Mais nous tombons dans la question du probabilisme...

Ces légères réserves faites, nous n'avons que des éloges pour la manière dont les matières sont groupées et traitées. Sans doute, il y a bien quelques thèses modernes qui sont exposées avec une ampleur qui semble rompre l'équilibre général de l'œuvre; mais si excès il y a, ce n'est pas moi qui en ferai un reproche à l'auteur. Elles sont trop importantes pour la vie pratique; elles sont trop de préoccupation courante, pour qu'on ne sacrifie pas quelque peu la symétrie en leur faveur. Surtout, la belle ignorance, que l'on a si longtemps conservée sur ces graves sujets, nous a fait un mal trop profond, pour qu'on ne s'applique pas à la dissiper par la pleine lumière. Aussi, je félicite l'auteur d'avoir franchement abordé ces questions, de les avoir formulées dans des conclusions fermes, appuyées de solides arguments. Dans tous ces chapitres on sent le coup d'œil clairvoyant, et le zèle éveillé d'une âme sacerdotale, qui prévoit le danger, et qui veut y pourvoir.

C'est sous le coup de ces préoccupations que se trouvent traitées plusieurs thèses, entr'autres celles concernant l'alcoolisme, fort bien rattachée à la question du suicide, puisqu'il n'est qu'un empoisonnement lent, mais permanent ».

Maintes thèses de philosophie sociale sont étudiées avec quelque développement et une rare compétence : telles sont celles du droit de propriété et de la réfutation des décevantes utopies socialistes, du droit d'association et du juste salaire, des grèves et du suffrage universel, des devoirs réciproques de l'Etat et des citoyens, des gouvernants et des gouvernés. Ces pages, si pleines de doctrine et d'indications précieuses, vulgarisent le magistral enseignement de Léon XIII sur ces hautes questions.

Parmi les problèmes qui sollicitent de plus en plus notre attention, et sur lesquels il importe d'être définitivement fixé, se présente en première ligne les droits de l'Eglise et des parents, et le rôle de l'Etat en matière d'éducation. Il importe de savoir, dès sa jeunesse, ce qu'il faut penser de la fallacieuse théorie maçonnique de l'école neutre, gratuite ou obligatoire,—même de l'économique uniformité des livres... Sur tous ces points la lumière est abondante.

Par là, l'auteur rend un vrai service à l'Eglise et à son pays.

Puissent les jeunes gens de nos collèges, et aussi ceux qui ne sont plus ni jeunes ni dans nos collèges, méditer ce noble enseignement, et se pénétrer de ces principes, non pas seulement pour briller à un examen, mais afin d'avoir un guide sûr pour les luttes de la vie publique, comme pour les devoirs de la vie privée. Les étudiants d'aujourd'hui seront la classe dirigeante de demain. Ils sauront, au cours des combats pour le vrai bien du peuple, et pour la défense de la sainte Eglise, où trouver la vérité, qui les assistera dans la bataille, et les conduira au triomphe définitif de la paix. Dieu veuille qu'ils ne pèchent jamais contre la lumière !

L'ouvrage de M. l'abbé Lortie contribuera largement à répandre dans l'élite de notre jeunesse les principes de la saine philosophie scolastique, telle que recommandée encore naguère par le Souverain Pontife : « Quand nous prescrivons la Philosophie scolastique, ce que nous entendons par là,— ceci est capital, c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur angélique... que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment graves ». ¹

Ma joie serait sans mélange devant cette belle œuvre, et devant cette riche diffusion de la vérité. si l'auteur, sur un point très important, avait cru pouvoir se ranger fatalement parmi les thomistes de vieille roche.

fr. RAYMOND-M^{le} ROULEAU, des fr. prêch.

L'Emigration basque, par PIERRE LHANDÉ, Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

C'est une surprise d'apprendre que, dans la France sédentaire, il existe une région minuscule, le pays basque, d'où sont partis pour l'Amérique, au siècle dernier, près de cent mille immigrants, sur une population totale qui ne dépasse point notablement ce chiffre. A ce compte, la France eût perdu trente millions de ses enfants.

Le révérend Père Lhandé, S. J., fils de l'antique race euskarienne, s'est fait de l'histoire de son pays une spécialité. Ses savoureux articles publiés dans les *Etudes* des Pères Jésuites nous sont connus. Espérons qu'il exploitera longtemps cette heureuse veine encore à peine effleurée, et qu'il nous fera mieux connaître ses compatriotes transpyréniens. Si j'aime son livre, qu'il me soit permis de ne pas le croire définitif. Sans trop insister, je doute que sa thèse de l'inquiétude atavique, par exemple, donnée comme cause ou explication de l'émigration, satisfasse complètement ses lecteurs.

Les Normands, *jadis inquiets*, n'émigrent plus. Les Allemands, après avoir émigré par millions, n'émigrent plus. Les Italiens, au contraire, les Hongrois, les Polonais, les Ruthènes, tous les Slaves forment aujourd'hui la masse énorme des émigrants. Les causes de l'émigration sont multiples. Il faudrait des pages nombreuses pour les énumérer toutes.

Pour revenir aux Basques, me serait-il loisible de suggérer qu'ils gravitent dans l'orbite de l'Espagne et qu'ils suivent le mouvement qui entraîne depuis si longtemps les Espagnols vers l'Amérique du sud? Et ils ont raison. L'Amérique du Sud est leur pays d'adoption tout indiqué; le climat leur convient, les mœurs du peuple leur conviennent également.

Si les Basques veulent émigrer, qu'ils continuent d'aller dans l'Uruguay et dans l'Argentine; ils trouveront là des parents et des amis.

L'auteur, à la fin de son livre, fait allusion à un mouvement récent d'émigration vers l'Amérique du Nord. Dieu préserve les Basques d'entrer dans cette voie. La vie est rude parmi nous. Le colon, pour réussir, a besoin d'apporter avec lui un petit capital. Telle est, du moins, l'opinion d'un Français établi en Canada depuis vingt ans.

fr. ALEXIS, cap.

R. P. COUËT, O. P. : *La franc-maçonnerie et la conscience catholique*, 32 pages in-12. Il nous fait plaisir de recommander à nos lecteurs cette deuxième édition du *tract* du Père Couët. Ils y trouveront un précis doctrinal plein d'actualité et d'à propos qui leur servira de guide dans les temps périlleux que nous traversons.

¹ Pie X Ency. *Pascendi*, 8 sept. 1907.—*Motu proprio*, 1910.